

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 10 décembre 2019

Délibération n° 2019 – 10/12/2019 – 1

Approbation du verbatim du conseil d'administration du 18 octobre 2019

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 16 Membres représentés : 8 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 18 octobre 2019.**

Dijon, le 11 décembre 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 18 octobre 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 18 octobre 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI (présent à partir de 14h45),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE (procuration à Monsieur Alexandre FOURNIER).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Monsieur Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Alexandre FOURNIER.

Membres absents

Madame Delphine BADIAN,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAC (procuration à Madame Maéva COROUGE),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Madame Maéva COROUGE),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE).

Membres absents

Monsieur Alexandre ARMAND,
Monsieur Théo CADEL,
Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX)
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Madame Emmanuelle VENNIN),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Madame Francine CHOPARD),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Monsieur Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Monsieur Lou NOIRCLÈRE-FRESSE),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Monsieur Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Monsieur Frédéric DEBEAUFORT).

Membre absent

Madame Pascale PONSE.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Madame Agnès FANJAUD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président.....	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 4 septembre 2019	8
III) Questions financières	9
1. Intégration de plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros (modification délibération CA 9 juillet 2019)	9
2. Tarifs, subventions et dons	12
3. Sorties d'inventaire.....	12
IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 8 octobre 2019	12
1. Plan de formation des personnels pour l'année 2020.....	12
2. Bilan du dispositif de rendez-vous de carrière des enseignants du second degré pour l'année 2018/2019.....	14
3. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes BIATSS rentrée 2019.....	15
4. Politique indemnitaire de fin d'année 2019	18
5. Primes de charges administratives d'intérêt général 2019/2020 : liste des fonctions ouvrant droit	28
6. Modalités de gestion de la PEDR	30
7. Communication du bilan social 2018	30
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 11 octobre 2019	39
1. Point sur les conventions relatives aux Masters internationaux portés par la COMUE UBFC	39
2. Travaux de la Commission FSDIE du 11 septembre 2019.....	41
3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 3 octobre 2019	44
- Projets internationaux	44
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 10 octobre 2019	48
- Demandes de subvention	48
VII) Désignation d'un membre pour la commission "Biodiversité et campus"	49
VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats.....	50
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	50
2. Compte rendu des conventions hors subvention	50

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 18 octobre 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

- :- :- :- :- :- :-

Le Président.- On va commencer.

Chers collègues, chers amis, bonjour, bon après-midi. Merci d'être présents à ce conseil d'administration qui va être centré, je pense aujourd'hui, sur les travaux du comité technique du 8 octobre dernier, qui représente le point le plus important de ce conseil d'administration.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, quelques éléments d'information.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Tout d'abord, un point d'information sur la situation de COMUE I-SITE puisque la dernière fois que l'on s'est vu, je crois, c'était le 23 ou 24 septembre et que le 25 septembre, s'est tenu le congrès... se sont tenus les congrès. Le matin, le congrès de notre université, en même temps que l'université de Franche-Comté et puis, l'après-midi, le congrès d'Université Bourgogne-Franche-Comté.

Je voudrais simplement vous dire que ces congrès se sont... Alors pour ceux d'entre vous qui étaient présents au congrès de l'uB, vous le savez, ils se sont bien déroulés. En tout cas, avec des échanges qui, je trouve, ont été des échanges de bonne qualité.

Et puis l'après-midi à Université Bourgogne-Franche-Comté également, un congrès intéressant, des échanges tout à fait approfondis, et puis surtout une atmosphère de grande sérénité qui contrastait avec celle qui prévalait en janvier ou en février dernier, quand s'était tenu le premier congrès. Voilà.

Donc tout ceci est important. Cela veut dire que les idées avancent, qu'incontestablement, l'opinion que va se faire l'État sur la sérénité retrouvée en Bourgogne-Franche-Comté est quelque chose de positif.

Ceci étant, nous n'avons toujours pas de nouvelles de l'État sur la façon dont est reçu notre projet... notre additif au projet I-SITE. Donc on espère avoir des nouvelles assez rapidement maintenant.

Ceci étant, une des raisons pour lesquelles on n'a pas eu de nouvelles plus rapides, c'est qu'Anne-Sophie Barthez a pris officiellement ses fonctions de Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle il y a

peu de temps et que Luc Johann attendait qu'elle soit véritablement installée dans la fonction pour la recontacter.

Donc dès que l'on aura des éléments, je vous le ferai, bien entendu, savoir.

Parmi les autres éléments d'information, je voudrais vous dire que nous avons reçu, avec Pascal Neige, le 4 octobre dernier la nouvelle déléguée régionale du CNRS, Mme Edwige Helmer-Laurent, qui succède à Muriel Sinanidès qui a été nommée au siège du CNRS à Paris.

Mme Helmer-Laurent est une bonne... a de bonnes connaissances du monde universitaire puisqu'elle a été auparavant directrice générale adjointe et directrice de cabinet de l'université de Lorraine. Donc c'est quelqu'un qui, bien sûr, portera la voix et les préoccupations du CNRS mais qui le fera en gardant sa bonne connaissance du tissu universitaire. En tout cas, le premier contact que nous avons eu s'est parfaitement bien déroulé.

Le 26 septembre, j'ai eu le plaisir de signer la convention des fondations du Technopole Santé de Dijon... de la métropole dijonnaise, qui est une convention fondatrice qui associe l'université de Bourgogne, la métropole dijonnaise bien sûr, le centre hospitalier universitaire de Dijon - le CHU de Dijon - le centre Georges-François Leclerc et puis BFCare qui est le consortium d'entreprises en santé de Bourgogne, pour l'essentiel sur le bassin dijonnais. Et ce technopôle Santé va permettre de renforcer, dans le domaine de la santé, les liens entre la recherche académique et la recherche conduite dans les... la recherche qui est conduite dans les entreprises.

C'est donc incontestablement une étape importante pour encore davantage structurer les activités dans le domaine de la santé autour de notre bassin de vie de Dijon. À cette occasion, il a été acté que le pôle BFCare va travailler en lien avec Medicen, qui est un pôle de compétitivité des entreprises de santé situé dans le bassin parisien. Et donc ce lien va évidemment contribuer à renforcer et à dynamiser l'ensemble de la recherche en santé en Bourgogne.

Je voudrais vous dire également un mot... Vous avez une photo à l'écran... que l'on vous a mise à l'écran. Que se tenait cette semaine, hier, le *kick-off meeting*, donc le *meeting* de lancement de FORTHEM qui est notre alliance européenne d'universités. Et donc la délégation de l'université de Bourgogne, qui était conduite par Grégory Wegmann, qui est Vice-président et Alex Frame, qui est le porteur académique du projet, est, à l'heure où je vous parle, de retour de Valencia, était présente donc hier et avant-hier à Valencia pour le lancement de ce projet. Voilà.

Donc cette fois-ci, officiellement, notre alliance européenne est lancée.

Je serai le 7 novembre prochain à Bruxelles pour une réunion avec les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche des différents pays qui sont impliqués.

Nous avons déjà pu procéder à un certain nombre de recrutements qui vont renforcer notre Pôle international, mettre en place un bureau dédié à FORTHEM au sein du Pôle international.

Et de fait, l'équipe du Pôle international a organisé la semaine dernière, à l'occasion des Erasmus Days, une... deux séances de promotion de l'alliance européenne de façon à faire connaître ce projet, à la fois aux personnels de l'établissement et puis aux étudiants puisqu'*in fine*, ce sont bien les étudiants qui devront être les bénéficiaires de ce projet.

Un autre petit mot pour vous dire que le jeudi 26... Je ne suis pas tout à fait dans l'ordre du calendrier, mais peu importe. Le jeudi 26, a eu lieu, comme chaque année à cette époque-là de l'année, la journée de prévention et de sécurité routière

qui est une grande journée avec les services... les pompiers, les services départementaux de sécurité notamment, pour sensibiliser l'ensemble des étudiants et l'ensemble des personnels aux problématiques de sécurité routière.

Et le fait notable est que pour la première fois, l'équipe de l'université de Bourgogne a été primée dans le cadre de cette journée Prévention/Sécurité routière.

C'est une équipe de l'IUVV qui a mis en place une démarche tout à fait originale et intéressante de prévention à l'occasion du gala de l'IUVV et qui a donc été primée pour cela. Voilà.

Un point, puisque je vous ai dit que l'axe central de notre conseil d'administration aujourd'hui était le CT, je voudrais, en amont de nos discussions en conseil d'administration tout à l'heure sur ce thème du CT, partager avec vous deux informations nouvelles.

La première, c'est que nous venons d'être informés d'une notification complémentaire dans le cadre de la pré-notification budgétaire 2020 que nous avons reçue il y a quelques jours.

Nous venons d'être informés d'une notification de 35 000... plus de 37 000 euros pour permettre la révision de l'IFSE pour les personnels de la filière administrative. Voilà.

Donc on... C'est une information que l'on n'avait pas au CT... le jour du CT. La pré-notification budgétaire est arrivée après.

Donc on va rapidement mettre en place un groupe de travail qui sera dirigé par la Vice-présidente en charge des ressources humaines et... pour voir comment, selon quels principes, le plus intelligemment possible, répartir cette masse financière.

37 000 euros... Très exactement, 37 845 euros nous sont pré-notifiés.

Alors ce n'est pas la notification budgétaire définitive. La notification budgétaire définitive, vous le savez, dans le cadre du dialogue de gestion qui va se construire entre les universités et les services rectoraux, elle aura lieu fin décembre ou début janvier. C'est... À ce stade, c'est une pré-notification budgétaire.

Mme Grayot-Dirx.- À ce stade, c'est une bonne nouvelle aussi.

Le Président.- Je vous vois interrogative, Tania.

M. Helleu.- C'est sur 2020.

Le Président.- C'est pour 2020. Je vous vois interrogative, là.

M. Chevalier.- Et la somme, tu peux nous redire ?

Le Président.- 37 845 euros dans le cadre de la... vous savez, cette possibilité qui est donnée de renégocier, de revaloriser l'IFSE.

Mme Carnet.- Ah, oui. Pour 2020 ?

Le Président.- 2020... 2020. C'est... On a... Si vous voulez, on a reçu notre pré-notification budgétaire 2020, il y a quelques jours, et c'est une ligne qui était ajoutée dans le cadre de la pré-notification budgétaire.

Et comme je vous l'ai expliqué, vous savez, dans le cadre du dialogue de gestion qui va se construire, on recevra maintenant une pré-notification budgétaire au mois de septembre/octobre, fin septembre ou début octobre, qui ouvrira la phase

de dialogue de gestion entre les services de l'université et les services du Rectorat. Et c'est au terme de cette phase de gestion qui va se dérouler sur le troisième trimestre que sera connue la notification budgétaire définitive. Voilà.

Mais en tout cas, on a cette pré-notification qui, en toute hypothèse, ne devrait pas baisser. Voilà.

Donc c'est une bonne nouvelle, il faut que l'on voie maintenant comment l'on va répartir cette somme. Et donc Stéphanie se propose d'organiser une réunion avec les organisations professionnelles pour que l'on puisse...

Mme Grayot-Dirx.- Novembre.

Le Président.- Début novembre, voilà.

Pour que l'on puisse décider ensemble des principes de répartition.

Et puis toujours sur ce thème du CT, je dois vous dire que s'est tenu, cette semaine, un colloque sur la qualité de vie au travail, qui était organisé par Cécile Caseau-Roche qui est notre chargée de mission Qualité de vie au travail, qui est une journée de travail qui était souhaitée depuis longtemps par les participations au groupe de travail de Qualité de vie au travail.

Il y a eu de très bons échanges et, là aussi, un bilan de cette journée sera fait prochainement pour envisager éventuellement sa pérennisation. Voilà.

Et puis le dernier point que je voulais partager avec vous concerne mon cabinet, pour vous dire que - vous l'avez possiblement, pour certains d'entre vous, entendu, vu dans les médias - mon Directeur de cabinet, Sylvain Comparot vient d'être investi pour être porteur d'une liste pour les élections municipales à Dijon et que dans ces conditions, et compte tenu de l'exigence de neutralité politique que et lui et moi souhaitons pour notre université, il quittera dans les jours qui viennent la direction de mon cabinet.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information en ce début de conseil.

Et je vois Louis de Mesnard qui souhaite intervenir.

Le Président.- Vas-y, Louis.

M. de Mesnard.- Oui, il y a deux informations que j'ai captées. D'une part, les 2 700 euros que l'on doit faire payer... que l'on devait faire payer aux étudiants non européens. Il semble que cette décision a été cassée. Alors je ne sais plus si c'est la Cour de cassation ou le Conseil constitutionnel...

Le Président.- Le Conseil constitutionnel qui a indiqué que l'enseignement supérieur devait obéir aux principes de gratuité ou, en tout cas, de droits modiques.

M. de Mesnard.- Voilà... Oui... oui. Cela vaut le coup quand même d'être souligné...

Le Président.- Oui, c'est vrai.

M. de Mesnard.- ...parce que c'est quelque chose qui nous avait posé problème puisque l'on avait dû prendre un vote spécial...

Le Président.- Tout à fait. Tout à fait.

Mais je ne suis pas sûr que ce soit la fin de l'histoire, Louis, et je pense que l'on va s'interroger encore un certain temps sur ce que signifie « les droits modiques » et c'est probablement quelque chose qui...

M. de Mesnard.- Oui, ce n'est peut-être pas...

Le Président.- ...ouvre la porte à différentes interprétations.

M. de Mesnard.- Mais en l'occurrence, c'était surtout une différenciation pour les étudiants, l'origine des étudiants...

Le Président.- Tout à fait.

M. de Mesnard.- C'est peut-être cela qui... Et puis après...

Le Président.- On peut dire que nous, politiquement, cela va plutôt dans le sens de ce que l'on a toujours défendu. Donc...

M. de Mesnard.- Je suis toujours très content quand les collègues ont des prix. J'ai vu que Franck Denat a obtenu un prix et je crois que cela vaut le coup quand même d'être signalé. Un prix quand même prestigieux, le prix Charles Dhéré, prix de l'Académie des sciences, c'est quand même bien pour l'uB et voilà.

Le Président.- C'est exact. Et je te remercie de le rappeler. Merci, Louis. Lou, vous voulez intervenir ?

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je voulais aussi revenir sur cette décision du Conseil constitutionnel donc, qui avait été saisi par le Conseil d'État suite à une QPC déposée par beaucoup d'organisations étudiantes... représentatives étudiantes, mais également des syndicats professionnels.

Donc moi, au nom de l'UNEF que je représente ici, je tiens vraiment à souligner l'importance de cette décision, mais également le rôle de tous les organismes qui ont mené cette bataille et qui ont fait connaître cette problématique dont la CPU fait partie, dont nous ici, au conseil d'administration de l'uB, nous avons fait partie en votant une motion qui refusait d'une certaine manière la hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers hors Union européenne.

Et donc, cette précision effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur Bonnin, c'est... ce n'est pas forcément la fin de l'histoire parce que le Conseil constitutionnel reconnaît bien le principe de gratuité de l'enseignement supérieur mais reconnaît que seulement une somme modique peut être appliquée par ce... en termes de frais d'inscription.

Mais effectivement, le débat maintenant va s'axer autour de ce mot qui est « modique » et de la sémantique qu'il représente parce que pour le ministère, entre 2 000 et 4000 euros d'inscription à l'entrée de l'université, que ce soit en Licence ou en Master, cela peut représenter une somme « modique » compte tenu du coût de la formation.

Cependant, cette fois-ci, du point de vue des étudiantes et des étudiants étrangers qui viennent étudier ici, je ne pense pas que leur budget annuel soit une somme « modique ».

Et donc c'est toute la question qui va être tranchée.

Je pense que chaque université, en tout cas celles qui ont refusé d'appliquer cette décision... Il n'y en a que sept en France qui ont accepté d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiants étrangers. Toutes les universités, la CPU et tous les acteurs et les actrices que nous sommes, doivent être actifs pour justement pouvoir continuer dans le chemin que l'on avait emprunté et refuser cette hausse des frais d'inscription dans les années à venir.

Le Président.- Absolument, on est bien d'accord là-dessus.

Pas d'autre intervention ?

Si, alors Sébastien, ensuite Peggy et ensuite Cédric.

Allez-y.

Sébastien, vas-y.

M. Chevalier.- Oui. Très... très rapidement.

Est-ce que le ministère a réagi depuis ? Je n'ai rien vu passer par... dans les dépêches AEF par rapport à la décision du Conseil constitutionnel...

Le Président.- Non, non, non.

M. Chevalier.- ...parce que cela aurait pu être une opportunité de faire passer un message clair rapidement.

Le Président.- Pas de réaction à ma connaissance.

M. Chevalier.- Non ? Il n'y a pas eu de réaction ?

Le Président.- Non, rien.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est bon ?

M. Noirclère-Fresse.- Non, c'était juste... Enfin, je pense que si le ministère a réagi, et justement il réagissait avec ce que j'ai... les mots que j'ai pu employer tout à l'heure en disant que le tiers du prix réel des formations est une somme modique à ses yeux. Voilà.

Le Président.- Donc je crois qu'il faut maintenant attendre.

On va maintenant avoir de longues discussions sur la signification de « somme modique ».

Et cela va laisser la place, je pense, à toute la diversité des interprétations possibles.

Peggy, à vous.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite revenir sur le point COMUE par rapport au point PEDR qui avait été longuement discuté lors du congrès ou est-ce que... Voilà... Est-ce que la position à l'UFC était la même qu'à l'uB ? Et du coup, qu'avez-vous collectivement décidé au niveau de...

Le Président.- On n'a rien décidé. De toute façon, pour l'instant, on est sur un dossier qui est une série de propositions qui vont devoir faire l'objet d'une discussion avec le ministère et, pour l'instant, le dialogue n'a pas été engagé avec le ministère.

Ce que j'ai compris de la position à l'université de Franche-Comté, c'est qu'il y avait, semble-t-il... Mais je ne veux pas me faire l'interprète de la position du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté, mais j'ai cru comprendre que la position du CA de l'université de Franche-Comté était probablement moins inquiète que celle qui s'était exprimée ici dans notre conseil d'administration où j'ai senti plutôt une prise de recul par rapport à cette proposition.

Il me semble que cela n'a pas été le cas à l'université de Franche-Comté, en tout cas moins. Voilà.

Et le mercredi après-midi, à l'occasion du congrès d'UBFC, là aussi, les discussions m'ont paru plutôt assez sereines sur ce point qui n'a pas...

Curieusement, vous avez bien compris que pour moi, ce n'était pas un point majeur.

En tout cas, moi je considère que ce point est beaucoup moins engageant que d'autres décisions que l'on a prises comme mutualiser le budget récurrent de la recherche ou décider que les volets Recherche des profils des enseignants-chercheurs soient établis par la COMUE, cela me paraît des choses extrêmement engageantes, bien plus engageantes que de faire arbitrer les PEDR par la COMUE. Donc curieusement, moi je ne pensais pas que dans notre conseil d'administration, cette mesure ferait autant d'interrogations. Mais voilà, dont acte.

Pour l'instant, on en est là et la chose que j'attends, c'est que l'on reprenne le dialogue avec le ministère sur le projet, ce qui n'a pas encore été le cas.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci.

Le Président.- Cédric, vous vouliez intervenir ?

M. Clerc.- Je voudrais revenir sur l'information concernant le colloque sur la QVT dont vous avez parlé.

Effectivement, c'était une journée très intéressante. Les intervenants, voilà, qui ont bien précisé les enjeux de la qualité de vie au travail et, voilà, ce qu'il était possible de faire et une vision plutôt positive des choses.

Par contre, je me permets d'intervenir par rapport à la communication qui a été faite autour de cette journée.

Il y a eu visiblement des... ce qui ressemble quand même à des blocages. L'information n'est pas passée dans des délais qui étaient visiblement prévus, ce qui n'a pas permis à un certain nombre de collègues de s'organiser pour pouvoir assister à cette formation.

C'est un point aussi que l'on a déjà remarqué cet été, lors de la canicule, alors que des mesures avaient été proposées pour des aménagements d'horaires.

Les informations ne sont pas suffisamment fluides à ce niveau-là et il faut, je pense, impérativement remédier à ces dysfonctionnements parce que cela porte préjudice à un certain nombre de collègues.

Alors quand on parle de qualité de vie, voilà, je pense que de mettre tout le monde au même point d'information sur ce genre de sujets, c'est important.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, je ne me prononcerai pas sur la canicule, mais en tout cas, pour ce qui est de la qualité de vie au travail, il y aura un comité de pilotage comme on en tient quasiment tous les mois et qui a pour objet de faire un petit débriefing justement sur cette journée, de faire remonter les éventuels dysfonctionnements, les choses qui n'ont pas été, etc., les critiques éventuelles, et puis les choses positives aussi. Et cela se tiendra, là aussi, début novembre. La date est déjà fixée... C'est la première semaine de novembre, me semble-t-il.

Mais les collègues qui habituellement sont dans le comité Qualité de vie au travail, qui dépend du CHSCT, sont informés de cette réunion et ils vont faire un débriefing, voilà.

Je crois que c'est important que l'on ait ces moments dans l'établissement où on réfléchit ensemble sur la qualité de vie au travail et on fera un débriefing de l'événement en question.

Le Président.- Bien, merci.

Pas d'autre remarque ou interrogation sur ces points d'information de début de conseil ?

Donc on va pouvoir continuer, Frédéric, avec le *verbatim* du CA du 4 septembre.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 4 septembre 2019

M. Debeaufort.- Bonjour à toutes et à tous.

Donc comme de coutume, vous avez tous reçu le verbatim et, de nouveau, je remercie Annie qui fait la première... première, deuxième, je ne sais plus combien de fois elle le relit parce que quand cela m'arrive, je le relis mais je ne trouve pas grand-chose à corriger.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des remarques ?

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- En 2012, une circulaire du Premier Ministre avait demandé la suppression des termes « Mademoiselle », « Nom de jeune fille » et « Nom d'épouse », je crois, dans les formulaires et correspondances des administrations. Et la circulaire a ensuite été validée par le Conseil d'État en 2012.

Dans les précédents *verbatim*, il n'y avait pas la dénomination de « Mademoiselle ».

Et donc, on a des « Madame » qui sont devenus des « Mademoiselle » dans ce *verbatim*.

Est-ce que l'on pourrait enlever juste la dénomination « Mademoiselle » ?

M. Debeaufort.- Si cela n'offusque personne, on ne va pas... Je ne sais pas si le Président est OK, mais je pense qu'il n'y a aucun souci pour que l'on remplace « Mademoiselle » par « Madame ».

Le Président.- Et c'est ponctuel dans le *verbatim* ? Ce n'est que...

M. Debeaufort.- C'est propre à ce *verbatim* uniquement ?

Mme Cénac-Guesdon.- On parle du *verbatim*... En particulier Clara Privé, mais je ne sais pas s'il n'y a qu'elle qui est concernée.

M. Debeaufort.- Pardon ?

Mme Cénac-Guesdon.- En particulier Clara Privé, mais je ne sais pas s'il n'y a qu'elle qui est concernée. Mais elle était dénommée « Madame » pour les précédents *verbatim* et « Mademoiselle » cette fois-ci.

M. Debeaufort.- OK parce qu'Annie précise qu'en fait, on a retenu le terme « Mademoiselle » parce que quand elle s'est présentée, elle a précisé explicitement « Mademoiselle ». Donc c'est pour cela qu'on l'avait conservé.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Mais bon, après, Clara Privé n'étant pas là, si elle souhaite...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Soit on conserve, soit... Après, dans la suite du document, si vous souhaitez qu'on l'enlève quand on la cite... Mais dans ce qu'elle... Quand elle s'est présentée, là, on ne peut pas le supprimer.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, non, mais on est d'accord.

M. Debeaufort.- OK.

En dehors de cette remarque, s'il n'y a pas d'autre remarque, je vais vous le soumettre pour approbation.

Je vous précise tout de suite que l'on est 15 présents, qu'il y a 10 procurations, donc on est 25 votants. Je sais que souvent, on nous demande de nombre de votants. Donc au moment où je vous parle.

Donc concernant le *verbatim*, qui ne prend pas part au vote ? Donc une non prise part au vote.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Et nous passons au premier point... Pardon, au point suivant qui concerne les questions financières.

Et le premier point concerne l'intégration des plafonds de nuitée dans le marché de l'hébergement Rydoo-lalbatros et je crois que c'est M. Helleu qui va vous présenter les éléments.

III) Questions financières

1. Intégration de plafonds de nuitée dans le marché d'hébergement Rydoo-lalbatros (modification délibération CA 9 juillet 2019)

M. Helleu.- Oui, bonjour à tous.

Donc on revient sur la délibération concernant les plafonds des nuitées, en fait, pour les augmenter et puis prendre aussi... pour tenir compte d'une situation plus délicate.

Alors les plafonds des nuitées. Vous savez que l'on réserve sur Rydoo-lalbatros. Et parfois on ne trouve pas toujours de places disponibles. Donc il était proposé sur Paris de monter le plafond à 140 euros, au lieu de 125, sur les villes supérieures à 200 000 habitants dont Dijon parce que l'on avait un problème sur l'hôtel Kyriad qui était enregistré sur la plateforme comme étant... Qui est juste à côté, là. Qui était enregistré comme n'étant pas à Dijon. Cela bloquait. Donc c'est 100 euros et cela passe à 120. Et le reste des villes de province, c'est marqué 100 euros, donc inférieur à 200 000 habitants.

Et puis on instaure un tarif exceptionnel, parce que l'on a souvent des difficultés liées à cela, pour l'accueil des personnalités extérieures, de gens « très importants » - il n'y en a pas beaucoup à l'université, il y en a trois ou quatre dans l'année - qui viennent de l'extérieur, qui nécessitent un hébergement un peu particulier... Bon, voilà. Donc c'est fixé à 300 euros.

On a parfois une absence d'offre hôtelière de proximité, quand tous les hôtels sont saturés. C'est le cas d'une personne devant se rendre dans telle ou telle ville, alors qu'il y a déjà trois ou quatre colloques organisés, donc cela coince et, évidemment, on dépasse les taux.

Et puis quand il y a une absence d'hôtel disponible... Alors je prends un exemple qui m'a été cité par quelqu'un qui devait prendre un hôtel... réserver un hôtel dans un aéroport. Il n'y avait absolument pas d'hôtel au tarif en question. Donc c'est pour cela que l'on institue un tarif exceptionnel de 300 euros.

Donc les montants, ce sont 140, 120, 100 et 300 euros, tarif exceptionnel lié à des conditions d'accueil qui sont des conditions de personnalités extérieures, d'absence d'offre hôtelière de proximité et d'absence d'hôtel disponible.

Le Président.- Tania ?

Mme Carnet.- Une toute petite question.

Quels sont les justificatifs ? Est-ce qu'il va y avoir une procédure qui va être donnée ? Et pouvoir donner... Enfin, je veux dire des consignes et des justificatifs précis pour les personnels qui vont être obligés d'appliquer cela sur le terrain, pour notamment déterminer qu'est-ce que l'on prend comme pièce pour les personnalités extérieures « très importantes », quels justificatifs...

M. Helleu.- Non, c'est plutôt du cas par cas ou des contrôles *a posteriori*, après...

Mme Carnet.- Qui est-ce qui va déterminer que cette personnalité extérieure est « très importante » ? Je ne sais pas, moi.

M. Helleu.- C'est le doyen, c'est le directeur de composante, c'est celui qui organise le colloque ou sinon le directeur d'unité...

Mme Carnet.- D'accord. Donc ce sera à lui de justifier...

M. Helleu.- ... le directeur de labo.

Mme Carnet.- D'accord.

M. Helleu.- Il a à justifier, si on lui pose des questions.

Après on peut simplement, vous voyez bien, si l'on est sur 120 euros, si vous voulez loger des personnes à tel ou tel hôtel, on a parfois... on aura parfois de l'hôtellerie à 140 euros.

Donc si vous mettez quelqu'un à l'hôtel de La Cloche... Là, encore une fois, il y en a très peu. On a regardé les cas, ce sont quelques cas.

Je vous donne un exemple parce que cela concernait le chef de l'inspection générale que l'on avait reçu il y a deux ans. On ne pouvait pas le loger dans un hôtel à ce tarif-là. Donc il a été logé dans un hôtel sur un tarif un peu plus important.

Après, c'est sous la responsabilité de celui qui organise le colloque si l'on est sur un colloque.

De toute façon, c'est sous la responsabilité du directeur d'UFR et sous celle du directeur d'unité. C'est soumis évidemment à des justificatifs.

Mme Carnet.- Moi, je parle par rapport aux personnels qui vont être obligés de faire des réservations. Elles, elles vont être confrontées au problème directement.

M. Helleu.- Oui, mais il faut poser la question à votre directeur de composante.

Mme Carnet.- D'accord.

M. Helleu.- Parce que c'est sous sa responsabilité. Je veux dire... Après évidemment, la nôtre.

De toute façon, tous ces tarifs-là sont soumis à des contrôles à la fois de l'Agent comptable, de l'ordonnateur, et puis on a double contrôle. Évidemment, sous la réserve qu'évidemment, ce soit justifié.

Mais c'est de nature quand même, ce tarif-là, de régler un certain nombre de difficultés que l'on avait aujourd'hui, on était sur du hors tarif parce que de fait, cela se pratiquait. Mais on était hors tarif.

Le Président.- Merci, Alain.

Y a-t-il des questions sur ce point d'ordre du jour ?

Et sinon, je vous propose qu'on l'adopte.

Qui s'oppose ?

Refuse de participer au vote ?

S'abstient ? Donc une abstention.

24 voix pour, 1 abstention

Merci.

Frédéric, à toi.

M. Debeaufort.- Merci.

Nous enchaînons donc avec les tarifs, subventions et dons.

2. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Donc, comme d'habitude, vous recevez des grands tableaux. Je vous fais grâce de la projection, comme d'habitude aussi.

Vous voyez qu'il y a quelques listes sur le début du tableau qui concernent les dépenses.

L'essentiel du tableau concerne des recettes de formation continue, de colloques, d'actions, dont vous avez l'habitude.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ces tarifs, dons et subventions ?

Ce sont essentiellement des tarifs et des inscriptions à des colloques. Je n'ai pas vu de dons.

Pas de remarque ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ? Un vote contre.

24 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie.

Sorties d'inventaire.

3. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Je ne crois pas qu'il y en ait parce que je n'ai pas eu de tableau.

Je ne sais pas si vous avez reçu les tableaux, mais moi, en tout cas, je n'ai reçu ni tableaux et je ne les ai pas dans les pochettes. Donc j'en déduis qu'il ne doit pas y avoir de sorties d'inventaire.

Donc il n'y a pas de sorties d'inventaire, je vous fais grâce d'approuver ces sorties d'inventaire.

Et nous passons donc aux travaux du comité technique et, Stéphanie, tu viens vers moi ou pas ?

Mme Grayot-Dirx.- Je viens vers toi avec mon ordinateur.

IV) Travaux du Comité Technique (CT) du 8 octobre 2019

Mme Grayot-Dirx.- Bonjour à tous.

Je vais donc vous présenter les travaux du comité technique de ce mois d'octobre.

1. Plan de formation des personnels pour l'année 2020

Mme Grayot-Dirx.- Le premier point qui est à l'ordre du jour était le plan de formation des personnels pour 2020 qui recouvre à la fois le plan de formation présenté pour l'ensemble de l'établissement par le service des formations et

également les propositions du CIPE qui sont plus spécialement destinées aux enseignants, enseignants-chercheurs. Donc les deux ont été présentés au CT.

Et en revanche, on va avoir, un petit peu plus tard dans l'année, tout ce qui concerne l'hygiène et la sécurité qui, généralement, est présenté à part par Pascale Bouchot.

Donc en comité technique, Anne Barnabé était présente et a présenté elle-même les propositions de l'établissement en rapport avec les objectifs poursuivis, en montrant quelles étaient les nouveautés et les formations qui sont supprimées et pourquoi.

Ce plan de formation, s'il est validé par le conseil d'administration aujourd'hui, sera présenté en salle des actes le 8 novembre pour les personnels qui souhaiteraient avoir une présentation orale.

Par ailleurs, ont été mis en avant un certain nombre de nouveautés concernant moins de contenu que l'organisation même des formations, avec la tentative louable, cette année, d'essayer de mettre en place un calendrier sur lequel on puisse communiquer dès le mois de novembre et qui n'est pas un calendrier prévisionnel, ce que l'on n'arrivait pas à faire les années passées, notamment à cause de la logistique et de la réservation des salles que l'on a du mal à anticiper à l'avance. Mais on va quand même tenter de proposer un calendrier, quitte à ajuster au fur et à mesure.

On a travaillé aussi à une simplification de l'inscription pour le personnel et à la mise en ligne de ce plan de formation sur l'ENT.

Par ailleurs, à la suite des débats qui ont eu lieu en CT, donc le 8 octobre, il est ressorti un besoin de formation pour les collègues qui sont des agents qui conduisent des voitures avec des étudiants dans le véhicule.

Et donc il y a un besoin qui a été exprimé sur l'information que l'on pourrait délivrer aux agents sur la responsabilité qui est la leur quand ils conduisent ce type de véhicule avec des étudiants dedans.

Donc on est en train de monter cette formation avec le PAJI et avec le service Hygiène et Sécurité à la suite du CT. Cela sera intégré en plus du plan de formation tel qu'il avait été présenté en CT.

Des rappels ont été faits sur le compte personnel de formation et sur la façon dont cela fonctionne.

Et il a été mentionné que, à la suite des discussions que nous avons eues l'année passée en comité technique, deux campagnes ont effectivement été organisées, alors qu'au départ, on n'en avait imaginé qu'une seule.

Donc la deuxième campagne a été très utile. Elle se tient, en fait, après les entretiens professionnels et... Voilà, on a expérimenté cela cette année et c'était tout à fait concluant, donc on va reconduire pour l'année prochaine.

On a eu une discussion aussi autour de la question de la satisfaction du personnel qui vient à ces formations et il ressort des statistiques, un taux de satisfaction tout à fait intéressant puisque l'on est à 90-95 % de personnes satisfaites, quand elles viennent aux formations.

Donc le plan de formation des personnels a donné lieu à un vote favorable à l'unanimité.

Voilà pour ce point à l'ordre du jour.

Je ne sais pas si vous avez des questions à ce sujet.

Mme Rousseaux.- Oui, j'aurais une question.

Alors il ne me semble pas l'avoir vu, mais je ne vois plus le séminaire en anglais. La semaine de formation en anglais. J'étais très étonnée et quand j'en ai parlé un peu autour de moi, j'ai d'autres collègues qui enseignent en anglais, qui auraient souhaité que cette formation soit maintenue ou proposée même à plusieurs... Pardon, à plusieurs périodes puisqu'elle est plutôt fin de l'année scolaire.

Donc je ne sais pas si elle sera remise au goût du jour.

Mme Grayot-Dirx.- On est en réflexion sur cette question du stage intensif d'anglais qui pose des difficultés, qui n'était pas complètement satisfaisant, même s'il répondait parfois à certains besoins. Donc il y a une réflexion sur la question et, pour le moment, ce stage intensif est retiré du plan de formation et on réfléchit à d'autres formules.

Mme Rousseaux.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- Voilà. Donc ce n'est pas un abandon définitif. On réfléchit à d'autres façons d'offrir des formations.

Mme Rousseaux.- Merci.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires sur le plan de formation ?

Écoutez, on va vous le soumettre pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et je rends la parole à Stéphanie pour le bilan sur les rendez-vous de carrière.

2. Bilan du dispositif de rendez-vous de carrière des enseignants du second degré pour l'année 2018/2019

Mme Grayot-Dirx.- Donc le point suivant a été... a fait l'objet d'une communication en comité technique simplement pour information. Il n'y a pas eu de vote.

Il s'agissait de faire le point sur le dispositif qui a concerné, cette année, 14 collègues.

Donc le chargé de mission qui s'est occupé avec nous de mettre en place le dispositif dans l'établissement et notamment de concevoir et d'animer les formations autour de ce rendez-vous de carrière, est venu présenter un petit peu son expérience sur ces formations qui est plutôt une expérience assez concluante.

Je crois qu'aussi bien les collègues qui doivent conduire ce rendez-vous de carrière que ceux qui le... pas « le subissent » parce que le terme n'est pas adapté, mais doivent se soumettre à ce rendez-vous de carrière, le retour est plutôt globalement positif.

Et je me permets de dire et de redire qu'il est très important que les collègues qui doivent passer ce rendez-vous de carrière ou qui doivent l'animer et le gérer, il est quand même très opportun de venir aux formations qui sont proposées

par l'établissement pour bien connaître le dispositif et pouvoir gérer au mieux ce rendez-vous de carrière qui est important pour les collègues qui en bénéficient. Voilà.

Après, nous n'avons pas assez de recul dans le temps pour voir quel est effectivement, sur la situation des agents, l'impact de ce nouveau dispositif puisque nous n'avons que, finalement, quelques mois d'application de ce nouveau dispositif dans notre établissement.

Pas de vote sur ce point, c'était juste à titre d'information. Donc je peux enchaîner... Enfin, sauf s'il y a des questions.

Le troisième point à l'ordre du jour était la mise à jour de la cotation des postes pour le RIFSEEP.

3. RIFSEEP : Mise à jour de la cotation des postes BIATSS rentrée 2019

Mme Grayot-Dirx.- Donc il y avait une liste de postes à coter, des cotations à réviser.

Ces besoins de cotations... de révision des cotations sont liés à des mouvements de personnels, des gens qui arrivent sur des postes qui n'avaient pas encore été cotés jusqu'à maintenant, ou bien des fiches de postes qui évoluent et qui nécessitent que l'on revoie la cotation qui avait déjà été votée par le conseil. Donc il s'agit juste d'adaptations pour quelques postes par rapport aux 900 et quelques postes que nous avons déjà cotés.

Il y a eu un groupe de travail à ce sujet le 27 septembre avec quasiment pas d'ajustements par rapport à nos propositions qui ont été soumises à l'attention du comité technique et nous avons trois votes contre et quatre abstentions par rapport à cette proposition que nous avons soumise au comité technique.

Tu veux ajouter quelque chose ?

M. Thépenier.- Non, c'est très bien.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des choses à ajouter ? Des questions ? Commentaires ?

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Le SNPTES réitère sa demande d'avoir une cartographie à jour et complète des postes tels qu'ils nous sont présentés ici, même s'ils ne sont pas apparus parce que ce serait bien de pouvoir comparer chacun des postes.

Il se trouve que l'on a gardé des traces parce que l'on ne nous a pas fourni ce document donc on a repioché les documents que l'on avait à l'époque. Merci.

Mais j'imagine qu'il y a quand même quelque chose de global, sinon c'est catastrophique.

Surtout que l'on voit ici qu'un poste est coté moins bien, pour des fonctions complètement équivalentes, qu'un poste qui a été coté lors de la mise en place de ces groupes de fonctions.

On n'a pas pu faire évoluer les choses, pourtant si vous reprenez les tableaux initiaux, vous verrez qu'il y a deux postes complètement similaires et, pourtant, qui ne sont pas cotés de la même manière.

Alors la réponse que l'on a eue, c'est que l'on n'est pas sûr que la personne ira sur ce poste ou quoi, ou qu'il y aura quelqu'un. Cela, c'est une chose. Mais on ne cote pas des... On cote des postes et pas les personnes qui vont être sur ces postes.

Donc on est opposé.

On s'est opposé, le SNPTES, à ces propositions de nouveaux postes parce qu'il y a une rupture d'égalité très franchement. Dans vos tableaux, les postes sont décrits exactement de la même façon et, pourtant, ils ne sont pas cotés de la même manière.

Je ne vais pas prendre ici le détail. On pourrait ressortir ensemble les tableaux et constater ce fait.

Par ailleurs, on constate que certains postes sont revalorisés. C'est une bonne chose puisque l'on pense que nos collègues ne sont pas bien traités.

Donc il y a des revalorisations, si ce n'est de groupe, au moins financières à mettre en œuvre au sein de l'établissement.

Par contre, aucune connaissance de cette campagne de possibilités de revalorisation.

Vous n'êtes pas sans savoir que si certains sont au courant du fonctionnement de l'IFSE, des possibilités que cela peut offrir, ce n'est pas le cas partout.

Des collègues dans des laboratoires ont pris de nouvelles missions, se sont investis sur de nouveaux appareils, par exemple, ont gagné aussi en technicité et, à aucun moment, on ne les a interrogés sur leur fiche de poste, si cette expérience, cette expertise devait être reconnue par l'établissement.

Et donc on voit débouler ici trois ou quatre postes, je ne sais plus, revalorisés. Mais sous quelle forme ? Quelle campagne ? Quelle... Voilà, quelle action a été menée pour ces revalorisations pour l'ensemble des collègues ? On n'en sait rien.

Donc là aussi, on est contre le principe.

Pas pour les revalorisations des collègues qui sont certainement largement méritants, mais parce qu'encore une fois, il y a une rupture d'égalité de traitement.

M. Thépenier.- Je vais vous répondre.

Donc sur le premier point concernant les postes qui pourraient être les mêmes et qui n'auraient pas la même cotation.

Effectivement, c'est un parti pris de l'établissement puisque c'est un poste...

On vous l'a expliqué en groupe de travail et je ne vais pas ici refaire l'explication, mais c'est un poste pour lequel les missions actuellement sont assurées, puisque l'on parle d'un poste qui est à l'IUT de Dijon, site d'Auxerre, par le service qui est sur le site de Dijon, de l'IUT.

Et donc lorsque le poste sera réellement occupé et que les missions seront attachées à la personne qui occupe le poste, on vous l'a dit, on pourra, à la rentrée universitaire prochaine, recoter le poste, bien entendu, si l'ensemble des missions reviennent sur le poste qui était défini.

S'agissant ensuite des postes qui font l'objet d'une révision de la cotation du groupe.

Ce sont effectivement les responsables hiérarchiques des agents qui font les demandes de révision.

En l'occurrence, on a été informé suite aux entretiens professionnels de ces trois postes – il y en a trois dans les documents qui vous ont été adressés – pour lesquels il y avait des demandes en lien avec l'évolution des missions, notamment en termes d'encadrement.

Bien entendu, au cours des entretiens professionnels, c'est l'objet de cet entretien, l'agent et son supérieur échangent sur l'évolution des missions et il faut quand même que le poste évolue de façon significative pour que l'on envisage de le

recoter. Donc c'est pour cela que l'on ne recote pas l'ensemble des postes de l'établissement chaque année, bien entendu.

M. Clerc.- Donc ce que j'entends, c'est que l'on cote un poste fictif. Pourquoi pas ?

Et puis pour le second point, les requalifications...

Enfin, encore une fois, moi-même... Enfin, je n'aime pas parler (*suite inaudible*).

On évoquait la question des gens qui défendaient leurs intérêts. C'est juste pour prendre l'exemple.

Je fais passer des entretiens professionnels. À aucun moment, on ne m'a indiqué que je pouvais discuter avec mon collègue de ses requalifications. De la requalification surtout de l'IFSE.

À aucun moment, je n'ai été informé que cette possibilité était offerte, voilà.

Donc j'imagine que je ne suis pas le seul. J'imagine que la majorité, quasi la majorité des N+1 n'était pas informée de la possibilité de demander une révision de la cotation de l'IFSE de leurs collègues.

M. Thépenier.- Juste... Pour compléter, juste.

Comme c'est un régime indemnitaire sur les fonctions, effectivement, à partir du moment où les fonctions évoluent...

Mais je vous répète qu'il faut quand même que les fonctions évoluent largement, parce que sinon, là on est sur la revalorisation de l'expérience professionnelle qui est un autre volet que l'établissement va pouvoir mettre en œuvre comme cela est prévu par les textes, en fonction de la durée, en fait, de l'occupation des postes.

Mais sur l'évolution des fonctions, rien n'empêche un supérieur hiérarchique de faire remonter ces éléments. Ensuite, c'est une étude qui est faite sur l'ensemble des postes.

M. Clerc.- Je crois que c'est un déni de reconnaissance qu'il y a eu un manque d'information sur ce genre de possibilités, c'est tout.

On peut faire de la langue de bois tant que l'on veut, pour moi, vous ne m'enlèverez pas de l'idée qu'il y a une rupture d'égalité.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres éléments à ajouter ?

Donc je vous propose de passer au vote.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Donc levez bien les mains.

Six votes contre.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

18 voix pour, 6 voix contre, 2 abstentions

Donc je vous remercie.

Je vous rappelle : on est maintenant 26 votants. Je regarde Annie.

Donc je vous propose que l'on enchaîne avec le point suivant qui concerne la politique indemnitaire de fin d'année.

Je rends la parole à Stéphanie.

4. Politique indemnitaire de fin d'année 2019

Mme Grayot-Dirx.- Ensuite, comme chaque année, nous avons soumis à l'attention du CT la politique indemnitaire de fin d'année, donc pour fin 2019. Donc avec deux dispositifs.

La prime de fin d'année qui est attribuée, comme vous le savez, à l'ensemble des agents, titulaires et stagiaires, aux agents contractuels qui ont au moins six mois d'ancienneté au 31 décembre et au prorata de la quotité de travail et du temps de présence, avec trois montants différenciés selon les catégories. Et sur ce terrain-là, nous sommes dans l'application toujours du plan de retour à l'équilibre financier. Cela, c'est le premier dispositif.

Le deuxième est la prime d'encadrement avec, là aussi, comme les années antérieures, une enveloppe globale qui est répartie en fonction de six taux et en fonction des responsabilités qui sont assumées, donc avec un descriptif qui est le même que les années antérieures, sachant que l'enveloppe globale, là encore en application du PREF, avait été diminuée de l'ordre de 20 % et que l'on reste donc sur cette enveloppe pour cette année encore.

Voilà le dispositif qui a été soumis à l'attention du CT.

Donc sur ce point, nous avons eu besoin d'un CT de secours qui a également donné lieu à des votes défavorables de la part du comité technique.

M. Debeaufort.- Merci, Stéphanie.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Oui, Tania.

Mme Carnet.- Alors comme vient de le dire la VP RH, le CT a voté contre à l'unanimité la politique des primes de fin d'année. Donc moi, j'ai deux remarques à faire.

Première remarque : il y a eu donc un premier vote le 8 octobre. Il est entièrement contre. Et un second vote, le 15 octobre, entièrement contre.

Comme d'habitude, il n'y a pas eu de négociations, je dirais, entre les deux séances. Il n'y a pas eu de communication, je veux dire, entre les membres de l'administration et les OS. C'est bien cela ?

Vous confirmez ?

Merci.

Donc cela veut dire qu'il n'y a absolument aucun dialogue entre les organisations syndicales et vous et cela, c'est dommage. Donc cela, c'est le premier point.

Et le deuxième point...

Mme Grayot-Dirx.- Tirer d'un cas, qui est la politique indemnitaire, le fait que l'on n'ait pas dialogué entre les deux CT sur la politique indemnitaire, la conclusion qu'il n'y a aucun dialogue social me semble un peu exagéré.

Mme Carnet.- Non, sur ce domaine-là, Stéphanie, il n'y a aucune...

Mme Grayot-Dirx.- Sur ce domaine-là, il n'y a pas eu de discussion entre les deux.

Mme Carnet.- Il n'y a aucune discussion. Vous présentez une première décision qui a été votée à l'unanimité contre à la première séance. Vous faites fi des discussions qu'il pourrait y avoir et que le législateur a demandé. Vous ne nous convoquez pas, vous ne demandez pas, vous ne nous... Vous ne demandez pas à ce que l'on siége, à ce que l'on se retrouve, les organisations syndicales, pour essayer de trouver un terrain d'entente. Vous nous reproposez exactement la même décision à la prochaine séance, point.

Le CT a voté encore à l'unanimité contre la politique de prime de fin d'année que vous avez proposée. Cela fait déjà trois ans maintenant, au nom du PREF, que nous sommes... que vous avez décidé de sacrifier tous les personnels BIATSS. Et je dis bien « tous les personnels BIATSS ».

Vous continuez à leur appliquer une diminution de 40 % de l'indemnité de fin d'année, ce n'est pas grand-chose 500 euros au départ pour les personnels BIATSS, 40 % pour les catégories C, une diminution de 60 % pour les catégories B et une diminution de 80 % pour les catégories A. C'est tout simplement scandaleux.

Et je le répète : cela constitue même une insulte à l'encontre des personnels BIATSS.

C'est tout ce que j'ai à dire.

Donc l'UNSA votera contre encore cette politique.

M. Debeaufort.- OK, merci, Tania.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Est-ce que l'on pourrait nous rappeler les enveloppes qui concernent ces deux aspects de la politique indemnitaire puisque l'on a appris qu'il y avait une réduction liée au PREF de 20 % ? Mais j'aimerais savoir quelle est l'enveloppe pour la prime de fin d'année, d'une part, et pour les primes d'encadrement, d'autre part.

Le Président.- Pour la prime d'encadrement, l'enveloppe est de l'ordre de 80 000 euros.

Pour la prime de fin d'année, je n'ai pas le chiffre en tête.

Combien ?

M. Théphenier.- 300 000.

Le Président.- 300 000 ?

Environ 300 000 euros.

La prime de fin d'année est une prime qui se situe... Et rappelez-vous, on l'avait examinée ensemble quand on a voté le plan de retour à l'équilibre il y a deux ans ou trois ans. On est dans la moyenne des universités françaises sur... en matière de prime de fin d'année.

Et avec une double volonté qui est assumée, qui est : un, d'avoir une vraie prime de fin d'année qui est servie au mois de décembre, et puis deux, de faire un dispositif qui est gradué en fonction de la catégorie des agents. Les agents de catégorie C qui sont dans une situation économique et sociale qui est la plus fragile ayant un dispositif indemnitaire qui est plus favorable.

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Je voudrais revenir tout d'abord sur le dernier point que vous avez abordé à propos de la situation sociale, ou je ne sais, des personnels de catégorie C. Et j'ai envie de vous poser la question : que savez-vous de leur situation sociale ?

Mme Grayot-Dirx.- Je suis désolée, mais enfin...

M. Clerc.- Non, non, non, mais attendez, je vais finir.

Mme Grayot-Dirx.- De l'autre côté de la table, on ne vit pas dans une tour d'ivoire.

M. Clerc.- Non, non, non, mais ce n'est pas cela. Je ne dis pas que vous méconnaissiez la situation des gens qui sont à bas salaires et certains, effectivement, qui sont dans des situations catastrophiques.

Je ne parle même pas des contractuels ici parce que l'on a dit suffisamment de fois comme ils étaient sous-payés et pendant des années, ils n'ont même pas bénéficié des revalorisations de grille des titulaires, d'accord ?

Donc ce n'est pas de cela dont je parle.

Par exemple, à l'université, il y a aussi de l'action sociale, d'accord ? Sur critères sociaux.

Mme Grayot-Dirx.- Bien sûr.

M. Clerc.- Voilà. Là, dire ici que l'on donne à des catégories C parce qu'ils sont dans des situations délicates, c'est une caricature mais qui n'est même pas entendable. Ce n'est même pas entendable.

Je ne vais pas refaire une démonstration ici, mais si vous vouliez qu'il y ait du dialogue, peut-être qu'il aurait fallu que l'on se mette autour d'une table et que l'on discute de ce genre de choses.

Dans « partenaires sociaux », il y a « sociaux », voyez-vous. Donc peut-être qu'il y a une sensibilité aussi à faire entendre à ce niveau-là. C'est un premier point.

Mais c'est très bien que nos collègues de catégorie C puissent bénéficier de primes avantageuses. Enfin, pas avantageuses puisqu'avant votre réélection, ils avaient 500 euros en fin d'année.

Vous avez cité sinon les enveloppes de primes, il me semble 300 000 euros. Pour combien de personnels BIATSS ? Je ne sais pas.

En face, on en a discuté avec des collègues de notre organisation syndicale et on a donné ce chiffre de 80 000. On avait un petit peu moins comme enveloppe.

80 000 pour 77 personnes de l'uB. 77 personnes qui font partie de l'encadrement et vous l'avez rappelé, il y a deux ans, quand on en a parlé déjà, notre université a besoin de cadres compétents, de qualité et donc il leur faut la reconnaissance. Tout à fait d'accord avec vous.

Sauf que dans ce contexte, il s'avère que ces collègues en responsabilité ont déjà des primes d'IFSE dont on a parlé tout à l'heure, avec des groupes qui permettent de reconnaître leur engagement, leurs compétences et les responsabilités qu'ils portent.

Et en fin d'année, on a coutume de dire maintenant au SNPTES : à l'uB, plus on touche, plus on touche... En fin d'année, on va servir 80 000 euros à 77 personnes, pas plus.

Une enveloppe qui reste stable. L'année dernière, je crois qu'il y avait deux ou trois bénéficiaires de plus.

Donc peut-être qu'il y a quelque chose à faire au niveau de l'enveloppe et redistribuer autrement, également.

Donc on votera contre aussi cette proposition parce qu'elle fait suite à deux votes contre du CT cette année. Mais elle fait suite à d'autres votes contre les années précédentes et sans qu'il n'y ait aucune négociation sur ce point précis. Voilà.

Alors ce n'est pas du haut de votre tour d'ivoire, mais c'est de la gouvernance, c'est un choix politique, on nous l'a dit et répété. Voilà. Donc vous l'assumez et c'est très bien.

Sachez que les partenaires sociaux, à mon avis, compte tenu des résultats du vote du CT, ne sont pas satisfaits de cette méthode et qu'il n'y a aucun dialogue pour pouvoir s'entendre.

Le Président.- Pour ce qui concerne la prime d'encadrement, vous vous faites presque la réponse avec l'interrogation, Cédric.

On a, dans cet établissement, des cadres qui sont des cadres de haut niveau, qui sont en situation de responsabilité, qui portent des responsabilités qui sont lourdes et il est tout à fait licite qu'il y ait un dispositif indemnitaire qui permette de reconnaître cet engagement qui est un engagement qui est souvent plus important que la moyenne.

Donc là aussi, j'assume totalement ce choix qui est d'avoir un dispositif indemnitaire qui est un dispositif qui reconnaît cet engagement.

L'établissement ne pourrait pas tenir, avancer comme il avance, si l'on n'avait pas cet engagement fort des cadres supérieurs qui l'entraînent.

M. Clerc.- Je ne vais pas revenir sur ce que j'ai dit en début de CA sur les dysfonctionnements qui peuvent figurer ici, dans notre établissement, sur des informations qui ne partent pas, quand on essaie de faire avancer les choses pour une qualité de vie au travail et des choses comme cela, d'accord ?

Je ne vais pas faire le parallèle ici, ce serait peut-être maladroit et cela concernerait des gens qui comme vous le dites, méritent une certaine reconnaissance. Mais cette reconnaissance, ils l'ont tous les mois avec l'IFSE et groupes de fonctions. Vous campez sur cette position, c'est bien. Ils l'ont tous les mois.

On n'a jamais voté les taux. Parce que cet étalement des primes d'encadrement se fait selon six taux. J'aimerais bien que l'on puisse en avoir connaissance.

Dans les documents que l'on avait en CT, on avait des montants pour les primes de fin d'année :

- 300 pour les catégories C,
- 200 pour les catégories B,
- et 100 pour les catégories A.

On n'a pas les montants de ces primes d'encadrement. Je trouve que c'est dommage en termes de transparence. En termes de transparence et en termes de confiance.

C'est un terme que vous utilisez fréquemment en ce moment puisqu'entre les établissements, il faut de la confiance. Au sein de la COMUE, il faut de la

confiance. Ce serait bien que l'on ait aussi de la confiance au sein de l'établissement entre tous les personnels.

M. Debeaufort.- Donc s'il n'y a pas d'autre élément à rajouter, je vous propose de...

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Il y a un dernier point que j'oublie souvent de relever suite à vos réponses presque automatiques concernant les montants qui sont versés dans notre université et qui sont peut-être au-dessus d'une certaine moyenne, je ne sais pas.

D'où viennent vos chiffres, déjà, pour ce qui est des primes de fin d'année ?

Et puis moi... Des primes de fin d'année, moi j'ai des camarades qui ont fait le choix, avec leurs établissements, de ne plus en verser.

Par contre, tous les mois, ils ont un salaire et des primes différentes d'ici.

Donc on ne peut pas faire une réponse comme cela, automatique, en disant que l'on est peut-être au-dessus ou au-dessous de la moyenne.

Déjà, pour les catégories B et A, 200 et 100, on ne doit pas être loin d'être sous la moyenne.

Mais on ne peut pas faire de réponse automatique comme cela pour essayer d'appuyer son choix, quoi. C'est trop facile.

M. Debeaufort.- Oui, Tania.

Mme Carnet.- Oui, une petite remarque aussi.

Cette mise en place de cette politique indemnitaire, cela pèse aussi énormément sur l'université en termes d'attractivité. Vous aurez de moins en moins de personnels qui seront attirés pour venir travailler à l'université quand vous savez que vous gagnez environ 10 ou 20 % de moins en venant travailler à l'université.

On a le cas de personnes qui viennent d'un établissement scolaire, d'EPLÉ, ou qui viennent du Rectorat, ou qui viennent de la DSDEN, et qui, quand ils se renseignent sur les montants d'indemnités qui sont à l'université, disent : « Écoutez, nous, on ne vient pas puisque l'on perd entre 10 et 20 % ». Voilà.

Cela a aussi une incidence sur... en termes d'attractivité pour les personnels.

M. Debeaufort.- Merci.

D'autres commentaires ?

Sandrine.

Mme Rousseaux.- Alors je ne suis pas du tout au fait par rapport à la remarque de Tania, mais j'imagine qu'il y a des plafonds et que c'est national et pas forcément lié à l'université. Ce ne sont pas forcément des choix faits par l'université. On est sur des grilles de salaires nationales.

Alors après, il y a peut-être des possibilités de jouer et alors, je vais peut-être me faire beaucoup d'ennemis, mais si l'on va regarder dans d'autres secteurs, privés, il n'y a pas forcément de prime systématiquement.

Donc je ne dis pas que... La situation sur certaines personnes est très précaire mais elle l'est aussi partout. Que tout le monde défende un peu les salaires, les situations... Je pense qu'il y a quand même des choses qui sont faites.

On parlait des formations proposées, il y a beaucoup de formations pour que le personnel puisse se former tout au long de l'année, d'essayer d'améliorer la vie au travail. Cela passe aussi par là. Voilà.

Alors on est encore dans le PRE. Je pense que c'est assez compliqué à l'heure actuelle.

Et puis n'oublions pas aussi que l'on est du service public et qu'il faut penser aux étudiants. Et les étudiants aussi sont dans des situations assez précaires.

On a... Moi, je me rappelle, étudiante, et à l'heure actuelle, combien on a d'étudiants qui travaillent ? Combien il y a d'étudiants qui ont une difficulté à se loger et qui n'ont pas d'emploi, contrairement à... ?

Nous, on a de la chance d'avoir, à l'heure actuelle, un emploi. Voilà.

Mais je voulais peut-être resituer un peu et essayer peut-être de comprendre un peu certaines choses qui m'échappent.

Donc désolée si je suis maladroite à ce sujet.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc bien que ce sujet ne me concerne pas directement en tant qu'étudiant, comme il vient d'être cité, je me permets de prendre la parole juste d'une manière courte et peut-être aussi maladroite parce qu'effectivement, ce n'est pas forcément un sujet qui me concerne directement.

Cependant, au-delà des considérations de fond, quand on regarde la... ce point à l'ordre du jour qui nous est soumis à approbation, on remarque quand même que lors de deux passages lors d'un comité hiérarchiquement... Enfin, « hiérarchiquement »... En tout cas, inférieur au conseil d'administration, a été refusé deux fois par les représentants qui y siègent et les représentantes qui y siègent...

Et je ne comprends pas comment un conseil d'administration pourrait, en toute démocratie et en toute confiance, comme elle est souvent appelée et comme cela a déjà été évoqué, pourrait aller contre la décision du conseil... enfin, du comité technique qui est, du coup, une instance inférieure au conseil d'administration.

En tout cas, en termes de démocratie et de confiance, je trouve que cela serait un petit peu gênant.

Le Président.- Parce que c'est la procédure normale de fonctionnement.

Le but, c'est que le comité technique émette des avis mais il ne peut pas y avoir de blocage des décisions, même après un double avis du comité technique. Voilà.

Donc on est parfaitement dans le respect de procédures.

Et puis, spécifiquement sur ces questions indemnitaires qui ont des conséquences qui sont des conséquences financières qui sont importantes et qui engagent l'établissement, on est, cette année encore, pour 2019, dans le cadre du plan de retour à l'équilibre financier qui a été voté et vous savez très bien que l'on a collectivement une exigence de modération budgétaire.

M. Noirclère-Fresse.- Qu'il n'y ait pas de blocage à la décision, comme vous venez de le dire, dans une institution comme la nôtre, je l'entends parfaitement et, effectivement, c'est tout à fait normal.

Cependant, le meilleur moyen pour mettre fin à une situation de blocage, c'est quand même la concertation et le dialogue, si je ne me trompe pas.

Et contrairement à ce que... Enfin, comme on a pu l'entendre là, *a priori* ce n'est pas forcément...

Et encore une fois, je ne parle pas comme une personne concernée directement pourrait parler, je... Voilà.

Mais en tout cas, *a priori*, à entendre les collègues autour de cette table, la concertation et le dialogue n'ont pas été de mise pour essayer de débloquent cette situation.

Et du coup, pour débloquent cette situation, comme vous le dites, je considère plus cela comme un passage en force qu'une concertation ou un dialogue.

Et en fait, cela ne m'étonne guère parce que durant votre mandat, il y a d'autres sujets, notamment la COMUE, qui ont fait l'objet de tels passages en force et cela ne m'étonne pas. Donc effectivement, c'est un fonctionnement normal, comme vous l'entendez.

Mme Grayot-Dirx.- Alors effectivement, c'est un fonctionnement normal puisque nous sommes dans le dialogue et que le dialogue ne signifie pas tomber d'accord à chaque fois exactement sur les mêmes choses. Donc il arrive que nous tombions d'accord, heureusement. Il arrive que nous ayons des divergences et il se trouve que sur les primes, c'est le cas souvent.

Et le dialogue n'est pas la cogestion.

Donc chacun va prendre ses responsabilités. Les administrateurs vont prendre leurs responsabilités et, pour ma part, en tant qu'administrateur, je voterai des primes pour mes collègues pour la fin d'année.

Le Président.- Merci.
Cédric.

M. Clerc.- On ne va pas faire le dialogue ici, je pense que cela aurait été intéressant de le faire avant.

Pour ce qui est des taux qui sont nationaux, etc., on parle ici de primes, pour votre information, et les taux, ils sont quasiment... plafond, ils sont quasiment inatteignables. Voilà.

Parce que ce sont des taux « fonction publique » et il s'avère que dans notre ministère, comme dans celui de l'Éducation nationale, nous sommes parmi les personnels touchant les primes les plus basses.

C'est ce qui... C'est ce que l'on voit aussi dans les négociations au niveau des retraites. C'est vrai pour les enseignants, si vous en avez entendu parler, c'est vrai aussi pour l'ensemble des personnels. Parce que si l'on intègre nos primes pour une retraite par points, etc., on ne sera pas les mieux lotis de la fonction publique. Voilà. Cela, c'est un premier point.

Le dialogue... Je suis désolé, mais il n'y a pas eu de dialogue. Il y a eu une présentation de votre projet et puis il a fallu voter dessus. On a dit que l'on était contre mais cela, ce n'est pas du dialogue.

Le dialogue, cela ne se fait pas en instance, cela se fait en amont et cela se fait autour d'une table en discutant sur des montants que vous êtes prêts à mettre en face, sur les possibilités qui sont offertes, les propositions de chacun et on trouve un accord, d'accord ?

Dans le privé, les syndicats travaillent comme cela. Des fois il y a des accords de branche, des accords d'entreprise, des choses comme cela.

Là, il n'y a pas d'accord. Il y a une présentation et puis il faut voter dessus. Il n'y a pas de vraie concertation, il n'y a pas de dialogue, je suis désolé.

À quel moment on a pu intervenir sur quoi que ce soit ? Voilà.

Mme Grayot-Dirx.- On ne va pas refaire le match en conseil d'administration mais enfin...

M. Clerc.- Bon, je finirai après.

Mme Grayot-Dirx.- ...on a fait un groupe de travail et j'ai entendu des propositions lors d'un comité technique qui venait après le groupe de travail. Des propositions sur lesquelles peut-être effectivement on aurait pu discuter, mais ce n'était pas en groupe de travail. Donc comment je fais, moi, quand vous faites des propositions en comité technique, qui n'ont pas été faites en groupe de travail avant ?

Mme Carnet.- Ce n'est pas dur.

M. Clerc.- Quand vous faites un groupe de travail... Excusez-moi, mais...

Mme Carnet.- Ce n'est pas dur, vous prenez... Vous convoquez les organisations syndicales. Entre le 8, au moment où il y a eu un vote contre...

Mme Grayot-Dirx.- Là, il y a eu un groupe de travail avant.

Mme Carnet.- Stéphanie. Mais Stéphanie, le 8, il y a un vote contre. Dans la réglementation, vous devez saisir... Vous devez discuter avec les organisations syndicales. Pourquoi vous ne le faites pas ?

Mme Grayot-Dirx.- La discussion, elle aurait dû se tenir en amont.

Mme Carnet.- Pourquoi vous ne le faites pas ? Vous nous renvoyez à nouveau la même décision huit jours plus tard. Cédric, on est bien d'accord ?

M. Clerc.- (*hors micro, phrase inaudible*).

Mme Carnet.- On ne va pas refaire le monde.

M. Clerc.- C'est surtout que le groupe de travail... Vous êtes arrivés avec vos propositions. Quand est-ce que vous nous avez dit : « Qu'est-ce que vous, vous auriez à proposer ? Comment vous feriez ? ».

Mme Grayot-Dirx.- C'est l'objet du groupe de travail...

M. Clerc.- Non, non.

Mme Grayot-Dirx.- ...quand on vous propose les documents, quand même.

M. Clerc.- Non, mais attendez, dites-nous : « Qu'est-ce que vous, vous attendez ? Qu'est-ce que vous, vous verriez pour ces primes de fin d'année » ou quoi que ce soit, et puis vous n'étiez pas d'accord il y a un an. Il s'est passé donc 12 mois. Est-ce que l'on en a... Vous nous avez convié à rediscuter de ces choses-là ?

J'ai... On a... Le SNPTES a demandé avec la gouvernance d'avoir une réunion bilatérale pour discuter de ces questions indemnitaires. À ce jour, on n'a pas de réponse.

On a relancé du côté de la direction, on a pu échanger. Mais c'était la Direction générale des services ou M. Thépenier, DRH ici présent. Ils ne sont pas décisionnaires, donc on a exposé nos idées.

Mme Grayot-Dirx.- Non.

M. Clerc.- Mais nous, on voudrait les...

Mme Grayot-Dirx.- Non.

M. Clerc.- ... présenter devant les gens qui sont en responsabilité.

Mme Grayot-Dirx.- Non.

M. Clerc.- Vous dites non, mais si.

Mme Grayot-Dirx.- Non ! Non, je ne vais pas...

M. Clerc.- C'est ce que l'on attend d'un dialogue social.

Mme Grayot-Dirx.- Je ne vais pas vous laisser dire cela.

M. Clerc.- On ne va pas discuter avec notre directeur de labo, quoi.

Mme Grayot-Dirx.- Je refuse, moi. C'est le travail du DRH. Le DRH, il est là aussi pour discuter avec vous.

M. Clerc.- Bien sûr, on a discuté. Mais ce n'est pas à lui que revient la décision.

Qui est-ce qu'il faut convaincre dans ces cas-là ? C'est M. le DRH ? Qui l'est probablement, je ne sais pas. Ou ce sont des politiques qui vont prendre la décision finale ? Je ne sais pas.

Répondez-moi à cela. Qui est-ce qu'il faut décider au final ?

Mme Grayot-Dirx.- Nous ensemble, là. On est en conseil d'administration, c'est le conseil d'administration qui décide.

M. Clerc.- Ah bon, on remet cela sur le tapis maintenant, alors ? Voilà. Là, on va discuter ici ?

Mme Grayot-Dirx.- Je trouve cela juste assez ubuesque. Il y a eu un groupe de travail...

M. Clerc.- Alors comme cela au moins, on est deux. Au moins.

Mme Grayot-Dirx.- ... (*mots inaudibles*) avec vos propositions. Enfin pendant le groupe de travail, je n'ai vraiment pas le souvenir qu'il y ait eu des propositions sur la mise en place (*suite inaudible*).

M. Clerc.- Je crois qu'il faut que l'on aille voir ce que c'est que le dialogue social du (*suite inaudible*).

Le Président.- Bien, je crois qu'il faut que l'on s'arrête là sur ce point. Tout ceci a été amplement discuté.

On est dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre encore jusqu'au 31 décembre 2019.

On est sur des propositions qui ont un équilibre que l'on a déjà discuté depuis plusieurs années.

Les marges de discussion pour faire évoluer la politique indemnitaire sont inexistantes et donc on maintient cette proposition qui est celle qui vient de vous être présentée et que je vais soumettre à votre délibération.

Cédric. Dernière intervention, Cédric.

Allez-y.

M. Clerc.- Juste par rapport au plan de retour à l'équilibre, c'est un argument aussi un peu bateau, quoi. J'aimerais bien qu'on le reprenne point par point et puis que l'on voie ce qui a été fait/pas fait. Là, au moins, on pourrait dire « C'est à cause »... « On est bloqué parce qu'il y a le plan de retour à l'équilibre ».

Le Président.- Oui, mais cela, cela se fera.

M. Clerc.- Ou alors on reprend tout point par point.

Le Président.- Cela se fera et globalement le plan de retour à l'équilibre a été plutôt... Et je parle sous le contrôle du Directeur général, mais il a été plutôt bien suivi et maîtrisé dans les différentes lignes qui le constituaient. Voilà.

En tout cas, sur cette politique indemnitaire de fin d'année telle qu'elle vous a été présentée, je la soumetts à votre approbation.

Qui s'oppose ?

M. Debeaufort.- Huit.

Le Président.- Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ? Je note une abstention de la Région.

M. Noirclère-Fresse.- Non, non. Il y a deux abstentions.

Le Président.- Comment ?

M. Noirclère-Fresse.- Il y a aussi une abstention de la Ville dont j'ai la procuration.

Le Président.- Une abstention de la Région et une abstention de la Ville. Je note.

M. Debeaufort.- Deux abstentions.

Le Président.- Non, non, mais je note.

16 voix pour, 8 voix contre, 2 abstentions

M. Debeaufort.- Donc le point suivant concerne les primes pour charges administratives et je te rends la parole.

5. Primes de charges administratives d'intérêt général 2019/2020 : liste des fonctions ouvrant droit

Mme Grayot-Dirx.- Donc la liste des fonctions ouvrant droit aux primes a été transmise et soumise à l'attention du comité technique.

Là encore, il s'agit d'appliquer le plan de retour à l'équilibre financier avec une baisse des montants qui a donc été maintenue et une assez grande stabilité des fonctions qui ont été présentées.

La seule... Une des seules fonctions rajoutées est celle de référent du management et de la sécurité des systèmes d'information pour lequel il n'y a pas de prime correspondante qui a été prévue pour le moment.

Donc il n'y a pas... Je me tourne vers Pierre-Etienne, je ne crois pas qu'il y ait eu de discussion sur les fonctions en question. Je n'ai pas le souvenir qu'il nous a été demandé une clarification sur la décharge qui est mentionnée dans le tableau. Sinon...

M. Debeaufort.- Merci Stéphanie.

Oui, Peggy.

Mme Grayot-Dirx.- Les votes défavorables, c'est mentionné sur la diapo.

Mme Cénac-Guesdon.- Deux points.

Le premier point, je l'ai déjà souvent évoqué mais je continue de répéter que le critère utilisé pour la prime de doyen ne me paraît pas tout à fait pertinent. Donc en particulier, je pense en Langues, en Sciences et Techniques, où l'on est prestataire de services pour d'autres composantes.

Regarder juste le nombre d'étudiants, cela n'a pas vraiment de sens.

Donc prendre en compte aussi le nombre d'enseignants rattachés à la composante, cela pourrait être intéressant.

Et la différence très importante entre les primes des doyens qui... c'est statutaire à l'IUT ou ailleurs, avec celles qui ne sont pas statutaires, est quand même... est quand même relativement grande.

Le deuxième point où je reviens sur les primes autorisées.

Donc comme les années précédentes, dans le document proposé, donc on autorise 192 heures... 192 heures pardon, de décharge aux vice-présidents CA et CFVU.

Nous avons découvert en juillet que cela était simplement illégal et que c'est pour cette raison qu'on nous avait fait modifier les statuts de l'uB, pour pouvoir intégrer la possibilité de le créer.

Donc j'ai vérifié dans les tableaux des années précédentes. On autorisait bien ces 192 heures alors que ce n'était pas dans les statuts de l'uB.

M. Debeaufort.- Je peux compléter mais sur le bas du tableau, en fait, ce n'était pas dans les statuts de l'uB mais c'était une obligation réglementaire par un décret, donc c'est au-dessus des statuts de l'université, à ma connaissance, les décrets nationaux. Donc c'est l'uB qui ne l'avait pas mis dans ses statuts, mais c'était un décret national, donc...

Mme Cénac-Guesdon.- Oui. Non, mais il est écrit, il me semble...

Il me semble qu'il est écrit dans le texte que la loi autorisait 192 heures, si c'est inscrit dans les statuts.

Donc juste par rapport au point précédent, c'était aussi un point qui avait fait l'unanimité contre lui au CT deux fois et... voilà.

Donc dans la continuité du point précédent.

M. Thépenier.- Je voulais juste préciser, effectivement. Donc le décret précisait qu'antérieurement, c'étaient les vice-présidents de la commission de la recherche et de la CFVU qui étaient bénéficiaires de cette décharge. Puis le décret a été modifié en disant que ce sont les statuts de l'établissement qui doivent préciser quels sont les deux vice-présidents qui sont concernés. Et donc effectivement, le temps que l'on modifie les statuts... Comme on l'a dit au comité technique, on ne modifie pas les statuts de l'établissement tout le temps. Donc en attendant, on a continué d'appliquer effectivement la décharge pour les deux directeurs qui sont maintenant... Les deux... oui, vice-présidents qui sont maintenant ceux qui sont reconnus par les statuts.

M. Debeaufort.- Sachant qu'aucun des trois VP concernés ne prennent les décharges, donc... Donc on vote quelque chose que l'on n'utilise pas. À ma connaissance, mais...

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques sur les PCA ?

Donc nous devons approuver trois éléments :

- la liste des fonctions ouvrant droit aux primes pour charges administratives ;

- le montant des primes ;

- et le nombre d'heures maximum de décharge qui peuvent être accordées.

Donc s'il n'y a pas d'autre commentaire, je vous le soumetts pour approbation pour ces trois points.

Oui, Cédric.

M. Clerc.- Depuis la mise en place du PRE, la SNPTES vote contre ce principe parce qu'en fait, si l'on applique le PRE, il y avait des baisses en pourcentage qui étaient beaucoup moins importantes sur ce type de prime que sur l'ensemble des autres primes. Voilà.

Donc par principe, on vote contre.

M. Debeaufort.- OK.

Il y en a d'autres qui veulent donner leur explication de vote ou pas ? Non ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Quatre votes contre.

Qui s'abstient ? Trois abstentions.

19 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions

Donc je vous remercie et nous passons au point suivant qui concerne les modalités de gestion de la PEDR et je rends la parole à Stéphanie.

6. Modalités de gestion de la PEDR

Mme Grayot-Dirx.- Donc là, il s'agit d'une modification dans la limitation du nombre d'heures complémentaires que nous pouvons effectuer pour l'université.

Il est apparu au fil des mois que nous avons une difficulté pour les collègues qui sont bénéficiaires de la PEDR. En particulier, lorsqu'ils ont eux-mêmes créé ou lorsqu'ils ont en charge de la formation continue ou de l'apprentissage.

Donc nous avons quelques cas un peu compliqués et c'est la raison pour laquelle nous avons soumis à l'attention du comité technique une modification d'une délibération précédente pour pouvoir faire passer la limitation à 96 heures équivalent TD sans dépassement possible et à condition que cela soit justifié par des heures dispensées en formation continue ou en apprentissage.

Je donne l'état des votes ?

Donc il y a eu deux votes pour, cinq contre et trois abstentions sur ce point.

M. Debeaufort.- OK, est-ce que vous voulez des éléments complémentaires sur ce point ?

Dans ce cas-là, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Donc un contre.

Qui s'abstient ? Une abstention.

24 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

Je vous remercie.

Et nous passons au dernier point des travaux du comité technique qui concerne le bilan social.

7. Communication du bilan social 2018

Mme Grayot-Dirx.- Alors, on va changer de PC pour la présentation du bilan social puisque l'on va reprendre la présentation qui a été faite au comité technique.

C'est Pierre-Etienne qui l'avait présentée, donc je vais lui laisser la parole.

Pour le bilan social, est-ce que tu viens là ?

M. Thépenier.- Donc je vais vous faire part, effectivement, des grandes lignes du bilan social 2018 que l'on se réjouit de pouvoir présenter cette année dans des délais plus courts que les bilans sociaux des années 2016 et 2017 qui avaient mis du temps à pouvoir être produits.

Donc d'abord, rappeler le contexte et les objectifs de ce document.

Donc vous le savez, il est à la fois qualitatif et quantitatif. C'est le premier bilan social qui s'appuie sur les données issues de SIHAM puisqu'auparavant, on avait des données qui sortaient d'HARPEGE, notre ancien SIRH. Il faut également prendre en compte que les variations que vous pouvez voir dans le bilan social sur

les différentes années doivent se regarder à la lumière de l'exécution du plan de retour à l'équilibre financier.

Et puis au-delà de cela, c'est un document qui nous permet à tous de nous situer dans notre environnement professionnel, également d'échanger avec les représentants des organisations professionnelles et l'ensemble des personnels. Et puis c'est un outil également qui sert donc à la gouvernance et au pilotage de la gestion des Ressources humaines.

Donc si l'on rentre dans le premier paragraphe qui concerne les emplois, les effectifs et la démographie, des rappels mais très rapides.

Le plafond d'emplois notifié par l'État qui s'élève à 2 556 ETP, c'est-à-dire 3 ETP de moins que le bilan social précédent puisque ce sont les emplois qui ont été transférés à Agrosup.

Et puis également, un plafond d'emplois Ressources propres qui est stable à 381 ETP.

Au total, on émerge à 2 664,8 ETP pour 2018 - une légère baisse par rapport à 2017.

Et ensuite, vous avez le détail qui est rappelé entre titulaires et agents contractuels.

Vous voyez que l'on est à 73 % quasiment contre 27 %.

Une répartition enseignants/BIATSS à 55/45.

Et puis une répartition hommes/femmes qui l'année dernière était de 50/50. Là on est à 49,5 % d'hommes et 50,5 % de femmes, donc une très légère disparité.

J'ai repris des données - on en avait parlé l'année dernière - des bilans sociaux nationaux, notamment donc celui du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche où l'on note par exemple que donc, vous le voyez en dessous, la part, en fait, des femmes chez les enseignants-chercheurs s'élève à l'université à 35,6 % alors qu'au niveau national...

C'est un rapport de situation comparée qui est sur 2017 et pas sur 2018 puisqu'il n'est pas encore paru, mais on est à 1,8 point au-dessus de la moyenne nationale. Donc c'est plutôt une bonne chose.

Ensuite, l'âge moyen varie également très peu puisque l'on est passé de 43,7 à 43,9 années pour nos personnels.

Notre pyramide des âges qui continue d'indiquer peu de sorties en termes d'effectifs, de départs en retraite, sur 2018 et pour les années à venir également.

Et puis, des personnels contractuels qui, à l'inverse, sont très majoritairement des personnels jeunes puisqu'ils sont pour la plupart âgés de moins de 35 ans.

Et un autre point aussi de satisfaction, c'est l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui sont déclarés dans l'établissement puisque l'on augmente de 10 % cette année par rapport aux chiffres de 2017.

Ensuite, les mouvements de personnels.

Donc le taux de rotation qui a diminué en 2018 pour s'établir à 3 %, alors qu'il était de 5 % auparavant. Donc là aussi, il y a la contraction du nombre d'emplois dans le cadre du PRE.

Et puis des mouvements, du coup, de personnels BIATSS et enseignants qui sont moins importants pour l'année 2018.

Donc là, vous retrouvez le détail des chiffres dans les différents tableaux.

Le taux de rotation pour les contractuels qui est en légère diminution également, de 2 points, et des proportions d'entrées et de sorties de contractuels qui sont inversées entre les personnels BIATSS et les personnels enseignants.

Sur le volet Organisation du travail et congés des personnels, un point sur le télétravail puisque c'était une nouveauté de l'année 2018.

25 personnes ont bénéficié d'une journée de télétravail au cours de l'année 2018 dans le cadre de l'expérimentation qui avait été mise en place.

280 agents également exercent à temps partiel ou incomplet, ce qui représente un peu plus de 10 % des personnels, avec, vous le voyez, une diminution pour les personnels BIATSS et une augmentation pour les personnels enseignants.

Et parmi les personnels titulaires, les femmes représentent encore 87 % des bénéficiaires de temps partiels en 2018.

Et les agents contractuels qui sont pour... à temps partiel ou à temps incomplet sont majoritairement également des femmes (63 %).

Sur la question des congés maladie, donc vous le voyez, on a... on peut noter en 2018 un nombre d'agents qui ont eu un congé ordinaire de maladie qui est en très forte diminution (-33 %). Notamment chez les personnes contractuelles où là, on a plus de 50 % à 55 % de diminution.

Très clairement, je pense qu'il faut aussi prendre en compte qu'à compter du 1^{er} janvier 2018, le jour de carence a de nouveau été appliqué aux fonctionnaires et que cela a eu certainement un impact sur le nombre de congés.

Les agents donc qui ont eu un congé ordinaire de maladie représentent 18 % du total des personnels de l'université qui ont eu au moins un congé de maladie.

Il faut noter que l'on est 8 points en dessous de la moyenne nationale. Donc là encore, on peut se satisfaire de ces chiffres.

Et puis la part des enseignants en congé ordinaire de maladie est en diminution. Vous le voyez, 17 %. Celle des personnels BIATSS, elle, recule de 37 %.

Des arrêts pour raison de santé qui baissent fortement et le nombre d'arrêts... Et là, on n'est plus sur les agents. Et le nombre de jours également qui diminue assez largement (18,5 %), avec une durée moyenne par arrêt qui reste stable (11 jours en 2018) et qui augmente par agent entre 18 et 20 jours sur les deux années.

En ce qui concerne les accidents de service ou accidents de travail, donc le nombre qui est constaté est identique entre les deux années en termes d'agents, alors que le nombre d'arrêts, lui, diminue.

Et là encore, quand on regarde les statistiques au niveau national, la part de nos agents qui ont eu un accident de service ou travail représentent un peu moins de 1 % de l'ensemble des effectifs, alors qu'au niveau national, la part s'établit à 1,3 %. Donc on est légèrement en deçà.

Et puis en termes de nombre de jours d'arrêt pour accident de travail ou de service, on a une diminution entre les deux années (55 jours) majoritairement pour les personnels non titulaires, alors que la durée moyenne diminue également de 2 jours, avec une baisse qui est marquée plus fortement chez les agents contractuels.

Alors les congés de maternité, le constat, c'est qu'il y a une forte augmentation entre les deux années (de l'ordre de 100 %).

Les congés des personnels titulaires sont en légère diminution et donc ceux des contractuels, en augmentation.

Les congés paternité également. Une forte augmentation chez les personnels titulaires, alors qu'on est en diminution chez les personnels contractuels.

Et concernant les retenues pour « service non fait », alors il y a également une augmentation en 2018, plus marquée chez les enseignants que chez les personnels BIATSS. Je vous laisserai prendre connaissance des tableaux détaillés.

Sur le volet Rémunération des personnels.

Donc la masse salariale en 2018 s'établissait à 187,6 millions d'euros, en diminution de 0,4 % par rapport à l'année précédente.

Donc comme je l'ai dit au départ, les effectifs du plafond 1 et du plafond 2 sont en baisse en ETPT sur l'année 2018 (-2,3 %).

On note aussi une hausse du coût moyen des personnels de 2 % entre les deux années, avec une augmentation moyenne de 0,1 % en comparaison de 2017.

Des cotisations patronales qui sont également en recul de près de 400 000 euros.

Des primes et indemnités qui sont en hausse de près de 10 %. Donc là, c'est l'effet de l'indemnité compensatrice de la CSG qui a été mise en œuvre également en 2018.

Et puis des dépenses d'heures complémentaires qui sont en diminution de 5 % également entre les deux années.

La formation des personnels.

Alors on note une forte diminution du nombre de stagiaires inscrits entre 2017 et 2018 mais qui s'explique très largement, notamment à la fois par des formations Hygiène et Sécurité qui n'ont pas été mises en œuvre et puis également par des formations métiers, je pense à SIHAM en particulier ou à SIFAC pour lequel, l'année précédente, on avait eu beaucoup de formations de collègues à leurs postes de travail.

En revanche, on voit que parmi les stagiaires, on a une présence des personnels stagiaires qui est en augmentation de 10 % sur les deux années et des heures stagiaires.

Également dans le cadre de la rationalisation du plan de retour à l'équilibre financier, vous avez une baisse du volume d'heures dispensées et des dépenses également de formation qui diminuent, notamment avec la rationalisation des coûts qui a été mise en œuvre.

Vous retrouvez le détail de l'activité à la fois dans le bilan de la formation qui est présenté chaque année au comité technique et puis dans ce bilan social.

Et puis l'hygiène, la sécurité et la santé.

Donc là, un rappel :

- il y a le CHSCT qui s'est réuni cinq fois en 2018,
- 700 agents ont été formés à la prévention des risques professionnels,
- 15 visites Hygiène et sécurité qui ont été réalisées.

Et puis à noter aussi que l'on compte un nombre d'assistants de prévention en augmentation, puisque l'on a désormais 85 personnes qui assurent ces missions d'assistant de prévention dans nos différents bâtiments et sur les sites.

Le suivi médical des agents, en termes de médecine préventive, s'affiche à 94 % de taux d'assiduité.

Et puis vous le savez, on a également une prévention accrue des risques psychosociaux qui s'organise avec différents intervenants :

- la cellule d'écoute et d'analyse,
- l'assistante sociale,
- le médecin du travail,
- et également le groupe Qualité de vie au travail issu du CHSCT.

Et pour terminer donc l'action sociale et culturelle.

Nos dépenses d'action sociale sont en augmentation assez légère sur les deux années et, comme les autres années, la moitié en fait, de notre budget Action sociale est consacré aux familles, c'est-à-dire à nos personnels et à leurs enfants,

notamment pour tout ce qui concerne l'aide aux vacances, aux voyages, etc., des familles.

Et puis concernant la commission de secours, le nombre de dossiers qui est présenté reste stable d'une année à l'autre, avec 34 dossiers donc en 2018, qui ont consommé l'intégralité du budget qui était dédié. Mais il n'y a eu aucun rejet de dossier cette année 2018. Tous les dossiers présentés ont été pris en compte et ont pu voir une solution proposée.

Et puis en termes de secours et de prêts, le « profil type », si je puis m'exprimer ainsi, du demandeur, ce sont majoritairement des femmes qui sont des personnels titulaires BIATSS, et les demandes concernent notamment les questions liées au logement et à la santé. Voilà.

Je vous remercie et si vous avez des interrogations ou des questions, des observations, je suis à votre écoute.

M. de Mesnard.- Je voulais faire une petite remarque.

La baisse du... des dépenses d'heures complémentaires, ce ne serait pas lié par hasard au plafonnement des heures complémentaires pour chaque enseignant-chercheur ? Cela me semble assez logique comme explication.

M. Debeaufort.- C'est un double effet. Il y a l'effet du plafonnement des heures, mais la plupart des heures « comp » assurées par les titulaires ont été supplées par des vacataires extérieurs. Donc ce n'est pas que cela. C'est aussi les modifications des maquettes que l'on a soumises en 2016 et qui ont été mises en place progressivement sur deux ans. Donc il n'y a pas que la limitation des heures « comp » puisqu'une grande partie des heures « comp » assurées par les titulaires sont rebasculées souvent sur des vacataires à partir du moment où c'était dans les maquettes. Mais il y a aussi la réduction des maquettes.

Oui, Francine.

Mme Chopard.- Oui, moi je voulais intervenir pour féliciter l'université de Bourgogne pour ce chiffre de 35,5 % de chercheuses. Et donc on serait, ici en Bourgogne, au-dessus du niveau national, ce dont vraiment je me réjouis.

Après, quand on voit effectivement les chiffres et les situations que vous décrivez par rapport au travail féminin et par rapport aux demandes d'aide, c'est quelque chose que l'on va retrouver effectivement partout. Et cela, on ne peut que le regretter mais ce n'est pas propre à l'université.

M. Debeaufort.- Peggy, Sébastien.

Mme Cénac-Guesdon.- Une micro-remarque de vocabulaire. Je note que vous préférez parler de « service non fait » que de « jours de grève ». « Jours de grève », cela fait peur. « Service non fait » laisse peut-être sous-entendre que les enseignants devraient travailler et donc ils sont en faute de ne pas faire leur service.

M. Debeaufort.- Donc il y avait Sébastien qui voulait...

M. Chevalier.- Plusieurs questions.

La première, sur le télétravail. Donc les 25 bénéficiaires d'une journée de télétravail en 2018... Désormais, on est à deux jours de télétravail possibles. Est-ce qu'il y a eu une évaluation, une analyse des bienfaits ou pas de... au niveau 2018 ?

Il me semble avoir déjà posé la question lors d'un précédent CA.

Mme Grayot-Dirx.- Alors on attend que la deuxième promotion se... ait pris ses marques sur le télétravail.

En parallèle, j'ai commencé à récolter des questionnaires qualitatifs parce que quantitativement, on a déjà des données qui commencent à sortir.

Ce qui nous intéresserait effectivement, c'est de faire une enquête qualitative auprès des personnes qui sont en télétravail, de leur encadrant et des collègues des personnes qui sont en télétravail.

Donc je suis en lien avec Samia Angelov sur cette question et avec Édith Sales Willemin pour récupérer des questionnaires donc qualitatifs ayant été faits dans d'autres organismes.

On va travailler sur un premier jet de questionnaire que l'on soumettra aux organisations syndicales avant évidemment de l'envoyer aux collègues et de récolter des données.

Donc cela va se faire dans les mois à venir.

Mais on voulait avoir un échantillon suffisamment important de personnes. On ne pouvait pas partir que de la seule première promotion. On attendait que la deuxième année de télétravail soit effective.

M. Thépenier.- Juste pour compléter, en tout cas, sur l'aspect bénéfique du télétravail, c'est que l'ensemble des collègues qui étaient en télétravail lors de la phase expérimentale ont redemandé à bénéficier du télétravail.

Par contre, très peu ont demandé à en bénéficier deux jours. Voilà.

M. Chevalier.- Donc deux jours, ce sont de nouveaux collègues qui ont demandé le dispositif ?

M. Thépenier.- Non, le dispositif prévoit pour cette année que les deux jours sont ouverts aux gens qui ont eu une première année de télétravail. Et cela sera de façon roulante, comme cela, pour que chacun puisse intégrer d'abord le télétravail une journée par semaine, puis ensuite deux jours. Et on a eu assez peu de demandes pour exercer deux jours en télétravail.

M. Chevalier.- J'avais une question sur le nombre de jours de congés maladie.

Donc Pierre-Étienne, tu as dit qu'ils avaient diminué par rapport à 2017. En fait, on se retrouve avec un... Donc les histogrammes qui sont dans le document sont plutôt clairs. On retrouve un niveau qui correspond à 2016. Donc 2017 a été une année probablement anormale.

Par contre, il y a quand même des éléments qui sont troublants, voire inquiétants, c'est que le nombre de jours... le nombre, pardon, d'agents qui ont été arrêtés pour plus de 90 jours est stable chez les BIATSS. On a une centaine de personnes.

Et par contre, il a doublé chez les enseignants. On a 393 agents qui ont... Si je lis bien les données. Qui ont eu plus de 90 jours d'arrêt, alors qu'ils étaient 192-193.

Mais je ne suis pas sûr de bien analyser le tableau. C'est pour cela que je voudrais la confirmation avant de...

M. Debeaufort.- C'est par rapport au dernier histogramme, page 31 là, ce que tu nous dis ?

M. Chevalier.- Oui.

M. Debeaufort.- Je pense que... Oui. Sur les enseignants pour plus de 90 jours, cela ne représente que 4 agents qui ont des maladies très sérieuses.

M. Chevalier.- Oui, mais on passe de 193 à 393 entre 2017 et 2018. Alors que l'on était stable. En 2016-2017, on était à un peu moins de 200. On est presque à 400.

M. Debeaufort.- Mais parce que... Je me rappelle que l'on en avait discuté à un moment et je crois que ce sont les mêmes personnes qui avaient, entre guillemets, commencé à être malades l'année d'avant et qui ont été malades sur une bonne partie de l'année 2018. Il me semble, de mémoire.

Mais oui...

M. Chevalier.- C'est troublant que cela n'ait pas bougé entre 2016 et 2017 et que cela bouge comme cela entre 2017 et 2018.

M. Debeaufort.- Après, c'est... Comme je le disais, cela concerne très peu d'agents, donc quand tu as de longues maladies de plus de 90 jours, il suffit que cela soit deux ou trois agents qui soient arrêtés plus de six mois et tu fais varier énormément les chiffres.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Debeaufort.- Statistiquement, ce n'est pas un nombre d'agents concernés très important parce que... J'essaie de l'expliquer.

M. Chevalier.- D'accord.

Et puis j'ai une dernière question sur la... le nombre de salariés handicapés à l'université.

Donc de mémoire, il me semble avoir vu 70... 74 agents. Il y a une loi qui demande à ce qu'il y ait 6 % d'agents en situation de handicap, donc salariés de l'établissement. Ces 70 agents, cela représente combien en pourcentage ? Du coup, est-ce que l'on est dans les clous vis-à-vis de la loi ?

M. Debeaufort.- Sur 3 000 salariés... 70, on est à la moitié. On a aussi des agents qui refusent de se faire enregistrer comme personnel handicapé et qui le sont.

M. Chevalier.- Donc cela veut dire que l'on est à combien, en pourcentage ?

M. Thépenier.- Là, la déclaration qui a été faite pour 2018, on est à 3,02 % effectivement. Donc vraiment à la moitié.

M. Chevalier.- Donc en fait, il y a un travail de... alors, d'information ou d'accompagnement des agents pour qu'ils se déclarent en situation de handicap et que l'on puisse être plus près des 6 % de la loi.

Et donc j'imagine, si l'on n'est pas dans les... dans le respect de la loi, on a des pénalités. J'imagine. Et si oui, c'est combien à l'échelle d'un établissement comme le nôtre, des pénalités par rapport à ces 3 à 6 % ?

M. Thépenier.- Oui, alors effectivement, la contribution de tous les employeurs, dès lors qu'il y a plus de 20 personnels... on doit arriver à un taux d'emplois de 6 %. Et après, la pénalité qui est appliquée pour l'établissement... là, c'est de l'ordre de 400 000 euros cette année.

M. Chevalier.- OK... OK, merci.

M. Debeaufort.- Oui, Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, moi je m'interroge juste sur l'analyse qui est faite dans ce bilan social, notamment sur le... Enfin, au sujet des absences et des congés des personnels. L'analyse qui est faite pour la... Comment dire ? Pour la baisse constatée des congés en 2018 par rapport à l'année 2017, se fait notamment sur le rétablissement du jour de carence au niveau national.

Mais je m'interroge parce que là, dans ce document, on a... on ne voit que l'année 2016... que depuis l'année 2016 jusqu'à l'année 2018.

Le jour de carence avait été supprimé en 2014 si je ne me trompe pas, et du coup, je me demande si l'analyse a été poussée jusqu'en 2014 pour pouvoir entrer comme critère d'analyse le rétablissement du jour de carence comme une relation de cause à effet entre ce rétablissement du jour de carence et cet absentéisme... Enfin, comment dire ? Ces congés maladie moins présents en 2018.

M. Thépenier.- Alors effectivement, je n'ai pas les chiffres là, à vous donner. Mais effectivement, à l'époque, lorsque le jour de carence avait été institué pour la fonction publique, on avait noté très clairement une baisse du nombre de jours de congés, de la même façon qu'on le note pour 2018.

M. Noirclère-Fresse.- Parce que là, on revient à peu près à des niveaux de 2016, finalement.

M. Thépenier.- Oui.

M. Noirclère-Fresse.- En 2016, le jour de carence était... n'existait pas.

M. Thépenier.- Non.

M. Noirclère-Fresse.- Donc on revient avec une suppression...

En fait, mon interrogation c'est celle-ci : c'est que l'on revient à peu près à des niveaux de 2016, alors qu'en 2016, le jour de carence n'était pas rétabli par rapport à 2018. Et donc, du coup, qu'est-ce qui permet de... l'analyse suivante qui est de dire que c'est le jour de carence qui permet cette baisse qui, en fait, n'est pas une baisse notable ? Peut-être que c'était tout simplement un pic de 2017...

M. Thépenier.- Non, mais ce n'est pas forcément le seul facteur qui fait qu'il y a une baisse mais, en tout cas il peut être, dans les facteurs, un de ceux qui influent sur la baisse du nombre d'arrêts.

Mais bien entendu, il y a certainement un contexte aussi lié au plan de retour à l'équilibre financier qui avait vu une augmentation du nombre d'arrêts de travail aussi en 2017 et qui a diminué en 2018. Et on espère que cela va continuer à diminuer.

M. Noirclère-Fresse.- Parce que là, quand on lit ce bilan social, c'est bien écrit : « *L'année 2018, marquée par le rétablissement du jour de carence, montre une forte baisse des congés* ». Donc en fait, c'est... l'analyse qui est donnée dans ce document, c'est la cause à effet avec le rétablissement du jour de carence.

M. de Mesnard.- Une mesure comme le taux de carence... comme le jour de carence a été largement étudiée parce que cela avait déjà existé dans le passé et puis cela avait été supprimé, il me semble bien. Et en fait, cela a un effet temporaire et après, cela n'a plus d'effet. Et cela fait... cela vient juste piquer un jour dans la poche des agents qui sont légitimement malades, quoi.

Et ce que l'on voit, c'est qu'à la limite, les agents prennent plus de congés longs puisque « de toute façon, il faut que j'amortisse mon jour de carence. Alors plutôt que de prendre deux jours de congés, retravailler et puis peut-être devoir en reprendre trois derrière avec un nouveau jour de carence, je demande 15 jours et comme cela, je suis tranquille ». Voilà.

Donc il n'y a pas d'effet pervers dans ce genre de mesures et peut-être que cela n'avait pas été suffisamment bien réfléchi par le gouvernement qui l'a mis en place, je ne sais plus exactement quand.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres questions, commentaires, sur le bilan social ?

Donc je vous propose qu'on l'approuve.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et puis je remercie Stéphanie et Pierre-Étienne de nous avoir...

Ah, pardon. Sébastien.

M. Chevalier.- C'est juste un commentaire.

Effectivement, c'est un travail quand même qui est assez colossal de fournir d'aller collecter toutes les data et je trouve que c'est un travail très intéressant et il est à lire année après année.

Le 2017 était déjà très riche, le 2018 l'est encore.

Cela permet quand même d'avoir des points d'alerte ou des points de vigilance à avoir année après année où...

Donc je pense que c'est un travail précieux et que je pense très appréciable. Voilà. Je remercie les équipes de ce boulot.

M. Thépenier.- Merci. Et justement, j'en profite moi aussi pour remercier les collègues du pôle Pilotage qui mènent un travail aussi assez colossal pour fournir les données de base qui permettent de faire le bilan social.

M. Debeaufort.- C'est ce que j'allais dire. Donc de nouveau, moi aussi je m'associe aux remerciements auprès des équipes qui font un énorme travail de fourni, de synthèse, d'interprétation même si, comme toute interprétation, on peut aller plus loin sur les éléments.

Et ce qui est vraiment important comme le soulignait Sébastien, c'est d'identifier les points où l'on a une marge de progression et de se situer par rapport aussi à la moyenne nationale. C'est cela aussi qui est important, de voir ce que l'on arrive à faire mieux que le national et là où l'on a besoin de progresser et donc de mettre en place une démarche d'amélioration continue sur certains éléments.

Donc merci encore à toutes les équipes qui font un énorme travail de fourni, de synthèse et de présentation aussi des résultats.

Donc je vous le soumetts cette fois-ci pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Et donc nous en avons fini avec les travaux du CT et je vais demander à Jean-Jacques de nous rejoindre pour nous présenter les travaux de la CFVU.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 11 octobre 2019

M. Boutaud.- Voilà. Merci.

Bonjour à toutes et à tous.

Peu de dossiers à traiter cet après-midi. Trois, en fait. Et peut-être même deux, je ne sais pas si nous sommes autorisés à regrouper les dossiers qui concernent les Masters portés par la COMUE. Il s'agissait d'établir les conventions qui prennent en compte les partenaires et qui rendent compte évidemment du portage qui est fait par l'UBFC.

1. Point sur les conventions relatives aux Masters internationaux portés par la COMUE UBFC

M. Boutaud.- Je vous ai remis, mais évidemment c'est toujours illisible, désolé mais c'est simplement le tableau des 16 Masters I-SITE.

Un certain nombre sont concernés cette fois-ci par les conventions à signer, donc avec un certain nombre d'acronymes qui sont peut-être devenus familiers pour certains, moins pour d'autres, comme P2FOOD, comme Math4Phys, Rare Book, PIECE, IOT, DASEE, etc. Donc des acronymes qui sont dans l'usage de... par rapport à ces Masters I-SITE.

C'était difficile comme toujours de vous présenter l'ensemble du déroulé puisque cela concerne 11 conventions.

Je ne t'ai pas laissé annoncer, pardon, le dossier.

M. Debeaufort.- Non, ce n'est pas grave.

M. Boutaud.- 11 conventions.

Donc je vous ai donné un exemple type de convention ici, qui concerne l'INSPE, l'UFR Sciences et Techniques et l'université de Novosibirsk dont nous avons déjà parlé à la dernière occasion, vous vous en rappelez.

Et typiquement, on voit que dans cette convention on regroupe des Masters, plusieurs Masters I-SITE comme PPN, Physics, Photonics & Nanotechnology, comme Math4Phys et comme PIECE, le Master sur les projets internationaux qui concernent la culture. Voilà.

Donc c'est typique, il y a 11 dossiers.

Donc dans les termes administratifs que je me permets de reprendre, nous dirons que les Masters sont bien portés par l'UBFC et opérés par l'uB, qui en est donc l'opérateur. Et il s'agissait de bien activer ces dimensions-là dans les conventions qui ont été signées.

Et je ne savais pas si l'on pouvait regrouper avec... Non, on ne peut pas regrouper parce qu'il y a... On vote d'abord... Nous verrons tout à l'heure un Master qui lui fait partie, on va dire, de ce lot de conventions, à ceci près qu'il avait été signé plus tôt et que nous avons pu le passer avec Bernard Altheim en commission de la pédagogie. Mais il fait partie de ce lot, donc des Masters, je le répète, UBFC... portés UBFC et opérés par l'uB et il s'agissait évidemment de l'exprimer clairement dans les conventions.

Il y a 11 conventions que vous avez pu voir dans les documents qui vous ont été adressés.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Oui et puis pour rappel, nous avons l'obligation aussi de passer ces conventions, même si les Masters sont portés par I-SITE, parce que les étudiants sont aussi inscrits dans les établissements qui délivrent les Masters.

Et ce sont aussi les établissements qui font les documents administratifs d'accompagnement pour avoir les visas pour les étudiants. Entre autres, quand on accueille des étudiants sous statut scientifique, c'est l'établissement de l'université de Bourgogne qui s'engage.

M. Boutaud.- C'est ce que recouvre le terme d'« opérateur ».

M. Debeaufort.- D'où le besoin que l'on soit aussi associé aux conventions internationales liées aux Masters I-SITE.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires sur ces 11 conventions que vous avez dans les tableaux ?

Moi, j'ai noté que c'était quand même très axé sur les pays de l'Est et la Russie.

M. Boutaud.- Oui, j'ai mis les pays en haut, et donc on voit :

- Moscou : il y a trois conventions,
- Saint-Pétersbourg : deux,
- Novosibirsk : une,
- Tomsk : une,
- Ensuite en Arménie, Yerevan : deux,

- Shanghai,
 - et Kaiserslautern - très bon club de football - : une.
- Je le dis pour ceux que cela motiverait en termes de mobilité.

M. Debeaufort.- Voilà. Donc n'hésitez pas, si vous participez aux Masters, vous bénéficiez aussi de ces conventions parce que cela prévoit aussi éventuellement des déplacements d'enseignants et d'enseignants-chercheurs.

Trêve de diversions, je vous soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

23 voix pour, 1 abstention

Donc je vous remercie et nous passons au point suivant avec le résultat des travaux de FSDIE.

2. Travaux de la Commission FSDIE du 11 septembre 2019

M. Boutaud.- Oui, je vous ai mis ici les chiffres clés.

Donc la commission FSDIE s'est réunie le 11 septembre.

Il y avait... Donc ici... Vous voyez sur les chiffres un certain nombre de dossiers à traiter, une commission assez longue, de 9 heures à 13 heures, et qui malheureusement n'a pas pu traiter et couvrir l'ensemble des dossiers qui étaient soumis.

Vous voyez qu'il y avait... Les montants sollicités à la commission s'élevaient à 68 959,93 euros. Et sur ces montants sollicités de 68 900 euros en gros, le total attribué est réduit à peu près de moitié. On est à 32 524 euros.

Je vous ai mis un peu le détail ensuite, rubrique par rubrique, entre les initiatives étudiantes, les dossiers qui étaient en report, les dossiers analysés et les compétitions sportives.

Sur les dossiers en report, malheureusement il y a deux dossiers qui ont été retoqués... qui ont été refusés parce qu'il y avait toujours défaut de pièces qui étaient demandées et qui n'ont pas été fournies. Donc cela... La décision est claire.

Je rappelle que lorsque l'on ne satisfait pas aux conditions prescrites pour un report, le dossier ensuite est annulé. Il n'y a pas de double ou de triple report. On demande un certain nombre... de produire un certain nombre de pièces pour donner une chance évidemment de corriger la qualité du dossier. Si ce n'est pas fait, le dossier est retiré au titre de l'analyse qui est faite par la commission.

Pas de problème particulier donc, je l'ai dit. Si ce n'est encore un certain nombre de reports de dossiers qui sont tout à fait intéressants, mais là encore, pour lesquels il manquait un certain nombre de pièces.

Une question qui a été abordée aussi concerne celle des galas et de la règle de répartition des galas.

On sait que c'est de moins en moins une priorité de donner des subventions pour les galas et qu'il s'agit essentiellement de rester fidèle, non seulement aux initiatives étudiantes, mais aussi à des actions qui portent une dimension sociale.

Je vous l'avais déjà dit dans d'autres CA, c'est toujours difficile d'estimer la dimension sociale.

Par exemple, quand vous faites une soirée de gala qui a un caractère cohésif pour une promotion, on peut estimer que socialement, ce caractère cohésif participe de l'unité, de l'harmonie, de la vie du groupe.

Mais vous savez aussi que l'on entend ici le terme de « social » avec des résonances sociétales plus fortes que celles qui concernent évidemment le bien-être d'une promotion, fussent avec des anciens qui reviennent dans... pour assister à une soirée de gala.

Je rappelle que pour les galas, il y a :

- 40 % de subvention maximum lorsque le total est inférieur à 5 000 ;
- 30 % de subvention maximum quand on est entre 5 000 et 10 000 euros ;
- 20 % de subvention quand on est entre 10 000 et 15 000 ;
- et 10 % de subvention quand on est au-delà de 15 000 euros.

Donc c'est une question à voir parce que vous voyez bien que cela peut peser assez lourd évidemment dans les dotations de... les répartitions faites par le FSDIE.

Donc il n'est pas question évidemment de tirer un trait sur ce type de subventions. Il s'agit de réinterroger peut-être une clé de répartition, de voir encore si on entre bien dans la philosophie qui est celle du FSDIE, de ce fonds de solidarité. Voilà.

Donc pas de problème particulier... Si, pour être tout à fait honnête, il y en a quand même un. C'est qu'il n'y aura pas, compte tenu de notre calendrier électoral, de FSDIE ensuite avant le 3 avril et le 26 mai. Donc là, il va falloir...

Or, il y aura peut-être d'autres dossiers qui vont arriver et donc vous voyez que les sommes à répartir ne sont plus très importantes, donc il faudra bien réfléchir à la répartition en ayant le maximum de visibilité sur les dossiers qui sont fournis pour ces commissions.

Mais il y a un temps d'apnée assez fort, dirons-nous, entre la prochaine FSDIE qui se tient le 6 novembre et ensuite la prochaine qui n'aura pas lieu avant le 3 avril.

Pas de problème particulier, toujours des dossiers très bien instruits par France Herrscher et Ambre Adamiak et avec un certain nombre de... une bonne assistance du côté des étudiants aussi pour voir ces questions-là.

M. Debeaufort.- Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, donc sans surprise pour ma part, en tout cas dans la continuité des différentes prises de position de l'UNEF au niveau local sur cette FSDIE, je voterai contre ce compte rendu des travaux. Non pas pour la forme, mais également... Enfin, surtout... Enfin, non pas pour la forme mais pour le fond car on avait...

Suite à quelques remarques remontées en conseil d'administration de la part de Clara ou de moi-même, on avait pu engager des discussions avec Ambre Adamiak sur une réforme de ce... du fonctionnement de cette FSDIE, de la... des réunions de commission, de la charte également de FSDIE.

Cette réforme devait se tenir courant octobre, mais sans nouvelles de la part de la Vice-présidente étudiante, pour le moment nous sommes encore un peu dans le flou.

Donc sans surprise, je m'opposerai pour cela.

Cela étant donc, c'est le dernier... la dernière approbation de cette FSDIE par ce conseil d'administration avant le renouvellement des instances de l'uB et j'ai

bon espoir pour un renouvellement de... enfin, en tout cas, une modification dans le fonctionnement de cette commission FSDIE qui la rende plus transparente, peut-être aussi moins partielle sur l'attribution des bourses.

Et également... Comme vous avez pu le dire Monsieur Boutaud, peut-être également revoir à nouveau la répartition des financements en ce qui concerne les galas et les soirées d'intégration, même si l'on ne doit plus les appeler comme cela, qui sont encore financés par la fac, qui sont maintenant, en tout cas, nettement moins financés par la Région depuis qu'elle a fait le choix de se... Comment dire ? D'avoir un financement différent... Enfin, d'avoir un financement différencié entre la FSDIE et son financement propre.

Mais donc, du coup, je pense qu'il y a encore des choses à revoir au niveau de l'université sur ce financement et que ces débats auront notamment lieu lors des... lors du prochain renouvellement de la gouvernance de l'uB et, en tout cas, j'ai bon espoir.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a...

Oui, Sandrine.

Mme Rousseaux.- Oui, juste une question.

Lou, vous pouvez me préciser le financement de quelle association pour les journées d'intégration ?

M. Noirclère-Fresse.- Je n'ai plus... Je n'ai pas le détail sous les yeux. On ne doit plus les appeler « journées d'intégration ». Enfin, je ne sais plus, c'est « journées de bienvenue » ou quelque chose comme cela. Mais ces... sont financées par cette FSDIE, au même titre que les galas, qui eux, interviennent dans la seconde partie de l'année. Et effectivement, on peut s'interroger sur le caractère social.

En tous les cas... Enfin, moi je m'inscris dans ce qu'a pu dire M. Boutaud lors de son intervention.

On peut s'interroger sur le caractère social ou, en tout cas, sur la légitimité du financement de l'université.

D'autant plus que les associations ayant recours au FSDIE pour ces initiatives, ont également recours, dans leur plus grande partie, à un financement privé très important qui, du coup, pourrait permettre à l'université de financer des projets à caractère sociétal plus important.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur les travaux du FSDIE et la ventilation budgétaire des crédits tel que cela vous a été présenté et donné en détail dans les tableaux ?

M. Boutaud.- En rappelant simplement que le vote, comme tous les votes de la dernière CFVU se sont faits à l'unanimité.

M. Debeaufort.- Voilà.

Moi je tiens de nouveau à remercier le PFVU et le pôle Étudiants pour ces travaux. Et donc je vous soumetts pour approbation, à la fois les travaux et la ventilation budgétaire des fonds du FSDIE.

Donc qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ? Donc deux contre.
Qui s'abstient ? Une abstention.

23 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention

Je vous remercie et je rends la parole à Jean-Jacques pour le dernier point qui sont les travaux de la commission de la pédagogie et, en particulier, les projets internationaux.

3. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 3 octobre 2019

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Voilà.

Donc le projet Convention revient évidemment dans le cadre des conventions qui ont été évoquées en ouverture pour les travaux de la FSDIE à l'instant.

Et cette fois-ci, cela concerne donc la République tchèque. Simplement, ce dossier est arrivé plus tôt, donc ce qui explique qu'il est sorti un peu du lot des conventions qui ont été vues précédemment.

Il a été présenté par Bernard Altheim.

Donc même cas de figure : on avait un accord bilatéral qui devient un accord trilatéral puisqu'au-delà de l'université de Prague et de l'uB, il faut bien évidemment intégrer l'UBFC qui est, je le rappelle, porteur de ce Master I-SITE.

En l'occurrence, le Master T2MC, qui fait partie des 16 Masters I-SITE que nous avons évoqués, est donc porté par l'UBFC et opéré par l'uB par rapport à ce que tu as évoqué tout à l'heure, Frédéric, à savoir le suivi administratif et toute la gestion, on va dire, administrative de ce Master I-SITE.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des commentaires pour ce seul projet international ? D'habitude, on en a plusieurs.

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas un commentaire sur le projet international, mais plutôt sur le compte rendu qui nous a été fourni en même temps de la commission à la pédagogie.

Donc en particulier, dans les informations donc du CFVU, donc sur la notion de « blocs de compétences » et le fait qu'il allait falloir mettre en œuvre cette réforme de blocs de compétences.

J'ai eu l'occasion de l'évoquer en commission à la Pédagogie. Pas celle-ci, mais une précédente. Mais jamais au CA. Donc je souhaite revenir quand même sur cette question de fond sur les compétences.

Décliner les formations en termes de compétences, ce n'est pas nouveau. Toutes les formations inscrites au RNCP ont déjà cette obligation, en particulier celles ouvertes en alternance, mais pas que.

La nouveauté, c'est que certains présentent l'approche par compétences et la construction des formations par blocs de compétences, comme étant la solution pour améliorer la réussite des étudiants.

Dans leurs discours, ils confondent une pratique pédagogique, qui est l'approche par compétences et qui doit rester propre à chaque enseignant dans le cadre de sa liberté pédagogique, et la construction de la formation en blocs de compétences.

Ce n'est pas innocent.

Penser une formation en blocs de compétences fait passer des enseignants transmetteurs de compétences à facilitateurs d'apprentissage, et la nuance est importante.

Pourtant, cette approche par compétences a déjà été testée depuis de nombreuses décennies, au Québec, en Belgique, en Suisse, avec des résultats plus que mitigés et des preuves de leur dangerosité, notamment pour la perte des savoirs dont elle s'accompagne.

Donc je me permets de vous conseiller la lecture d'un article de Nico Hirtt, *L'approche par compétences : une mystification pédagogique*, de septembre 2009, très intéressante.

De plus, la construction par formation par blocs de compétences induit un changement de paradigme en passant d'une logique de diplomation à une logique de certification. Un moyen d'encourager les étudiants à quitter les études sans diplôme, mais avec des certifications.

Donc c'est un moyen pour l'État de faire des économies en finançant moins de formations pour les étudiants.

L'avantage des blocs de compétences, c'est aussi de vendre des certifications à des salariés en leur vendant simplement quelques heures et les entreprises n'ont plus à leur charge des frais de formation intégrale.

Si on ne voit pas en quoi les blocs de compétences améliorent l'acquisition des savoirs par les étudiants, on voit très clairement comment ils participent à la construction du marché de la formation et à l'individualisation des parcours, creusant toujours plus les inégalités.

Avons-nous vraiment envie de nous engouffrer docilement dans cette logique de blocs de compétences ?

M. Boutaud.- Si je peux ?

Merci pour cette information et au-delà de l'information, de cette analyse.

Je crois que par rapport à ce qui vient d'être évoqué, on va d'abord mettre en place les groupes de travail qui concernent... On va d'abord... Les groupes de travail vont faire leur travail. On va d'abord voir comment se met en place dans les composantes le Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante et les DETU.

Et donc je ne sais pas si l'on a déjà évoqué précédemment en CA, il y aura une information générale qui sera donnée sur le logiciel, le fameux logiciel ConPeRe, le 12 novembre, si je ne me trompe. C'est un mardi, le mardi... le matin de 9 h 30 à 12 h 00 à la salle du conseil à la Maison de l'U donc, et là, on donnera l'information sur cette opérabilité qui concerne le Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante et les DETU. Et on reviendra aussi, je ne sais pas si... sur l'effort financier qui sera fait aussi pour l'accompagnement et la mise en place de ces DETU.

Donc tout cela, ce n'est pas pour endormir le sujet, c'est pour dire : dans notre esprit, il est important de mettre d'abord cela en place et, une fois que l'on aura rendu opératoires ces deux éléments attendus pour la rentrée, il nous paraît effectivement très important de pouvoir réfléchir sur les blocs de compétences.

Parce que, je le disais ce matin encore en bureau, beaucoup de collègues n'ont peut-être pas encore perçu qu'il n'y aura plus automaticité, d'une certaine

manière, pour la certification professionnelle parce que c'est lié, par rapport à ce que l'on pouvait faire avant où l'on mettait en gros une énumération de compétences. On mettait... On se disait : il sait faire ceci, il sait faire cela.

En fait, selon les diplômes, c'était plus ou moins rigoureux comme travail puisqu'il y avait aussi une distribution des compétences qui pouvait être faite entre ce qui était purement des savoirs disciplinaires et puis ce qui concernait aussi les compétences humaines de l'étudiant.

Donc on sait qu'il faut progresser.

C'est vrai qu'il y a un vrai débat autour de cette question-là et je suis d'accord sur l'effet un peu de translation métonymique qu'il y a entre... On parle des approches « compétences » sur... qui concernent le sujet, qui concernent l'étudiant et on parle des compétences qui sont liées à la structuration de la formation. Et donc il y a des glissements, c'est vrai. Il faut...

Donc moi je suis tout à fait favorable à une discussion que l'on pourrait imaginer avec un groupe de travail. Il ne faut pas attendre janvier.

On a... Avec Christelle Serée-Chaussinand, on s'est dit que fin novembre/début décembre, on vous proposera la mise en place d'un groupe de travail qui commencera à voir toutes ces questions-là et à voir comment, ici, à l'uB, on peut approcher cette question-là et voir ses résonances.

Sachant que l'on a quand même une contrainte formelle qui s'impose à nous, c'est la mise en place effective de ces blocs de compétences et, derrière ces blocs de compétences, la montée en puissance d'une certification professionnelle qui ne sera plus automatique, qui doit être réfléchie.

Moi je suis tout à fait favorable, et je parle aussi pour Christelle Serée-Chaussinand, que l'on travaille et que l'on réfléchisse déjà, que l'on regarde les textes.

C'est toujours ce que j'essaie de faire pour mon travail au sein de la CFVU et au sein de la commission de la pédagogie avec Aline Fulon. Je lui demande toujours quel est le corps juridique qui s'impose à nous ; d'une certaine manière, quelles sont les obligations ; quelles sont les marges de liberté.

À partir du moment où je réfléchis sur... et que je vois ce qui s'impose à nous dans le cadre et le corps juridique, la discussion est ouverte et on essaie de travailler au mieux.

Mais j'entends bien ce qui vient d'être dit et qui est vraiment une approche lucide de ces questions-là et je vous en remercie.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques et Peggy.

C'est vrai qu'il faut être clairement lucide de ce que l'on peut faire, de la pédagogie par blocs de compétences ou de l'organisation de la formation en blocs de compétences, ce qui n'est pas du tout la même chose, et donc bien être en phase par rapport à ce qu'attend de nous l'État par rapport à son... ces décrets et ce que l'on a donc à mettre réellement en place. Est-ce que c'est la pédagogie par l'approche « compétences » ou la mise en place de blocs de compétences dans l'organisation des formations ? Ce qui n'a rien à voir, je suis d'accord.

M. Boutaud.- On serait aidé, si je puis dire, par le CIPE qui entend être partie prenante aussi dans cette discussion puisqu'ils ont mis en place des formations et une sensibilisation « blocs de compétences ». Et puis peu à peu, on verra comment on peut élargir l'arborescence dans... au sein de ce groupe-même de travail et de réflexion autour des blocs de compétences.

M. Debeaufort.- Merci.
Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Pour compléter ce que tu viens de dire Jean-Jacques, il y a aussi RITM-BFC qui peut contribuer avec...

M. Boutaud.- Oui, bien sûr.

M. Chevalier.- ...(*phrase inaudible*) cette approche par compétences.

M. Boutaud.- Étant membre du comité, je ne peux que souscrire.

M. Chevalier.- Voilà. Donc c'est juste un petit rappel que le dispositif sert aussi pour accompagner, pour...

Je comprends le trouble qu'il y a autour de cette approche par compétences qui peut être soit mal construite dès le départ soit mal comprise de la part des étudiants et de la part des enseignants. C'est quand même un changement dans la réflexion que nous devons avoir dans la construction des futures maquettes et c'est un travail qui méritera de prendre le temps...

M. Boutaud.- C'est cela.

M. Chevalier.- ...pour aller jusqu'au bout...

M. Boutaud.- Oui.

M. Chevalier.- ...sans que cela soit déstabilisateur pour l'ensemble du système et des acteurs.

M. Boutaud.- Dans la chronologie, vous vous rappelez, il y a CPRE et DETU cette année, post-PACES l'an prochain, et ensuite, les blocs de compétences. Mais c'est important pour nous, et même avant la fin de l'année civile, d'engager vraiment le mouvement.

M. Debeaufort.- En veillant bien, comme je le disais, à ne pas mélanger tout, autour du terme « compétences » qui peut avoir des significations et des implications extrêmement différentes.

Je me permets de revenir à nos moutons initiaux des travaux de la commission de la pédagogie qui était la convention, donc la MoU avec la République tchèque, donc que nous devons approuver, après cette petite digression.

Donc je vous soumetts pour approbation ce projet de collaboration internationale avec la République tchèque.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et merci encore, Jean-Jacques, et toute l'équipe du PFVU pour les différents dossiers qui sont toujours extrêmement bien construits, détaillés, documentés pour le CA.

M. Boutaud.- Merci à vous. Au revoir.

M. Debeaufort.- Et je vais appeler Pascal Neige pour le point qui concerne la commission de la recherche.

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 10 octobre 2019

- Demandes de subvention

M. Neige.- Bien, bonjour à tous.

Donc on vous demande un avis pour des demandes de subvention pour... qui ont été étudiées en commission de la recherche.

Cela concerne principalement des demandes de fonds FEDER qui viennent s'associer à des demandes que vous avez vues précédemment dans le cadre de l'appel à projets Région, dont on a eu les arbitrages en avril 2019.

Donc les premières lignes concernent ces appels à projets Région pour lesquels vous comprenez donc qu'une partie sera financée par des fonds FEDER.

Vous avez également ensuite deux lignes un petit peu différentes en bas de tableau.

Une première qui concerne une demande pour la Fédération de maths Bourgogne-Franche-Comté. Ce dossier a été proposé à l'appel à projets Région, mais la commission de la recherche n'avait pas souhaité le retenir pour des raisons de conformité vis-à-vis du règlement de l'intervention. Et donc les collègues ont pu rediscuter avec la Région qui propose de financer ce dossier Fédération de maths sous la forme d'un soutien aux actions structurantes et transversales d'animation scientifique. C'est ce qui est marqué à droite de votre tableau.

Et puis enfin, une dernière ligne qui concerne une demande de subvention dans le cadre du laboratoire Biogéosciences qui viendrait pour financer un projet de la part de la Région Guadeloupe.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires pour ces demandes de subventions FEDER sur les projets que vous a présentés Pascal et que vous avez eus dans les tableaux qui vous ont été envoyés ?

S'il n'y a pas de question ou de commentaire, je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie et merci également à Pascal et au pôle Recherche. Le point suivant, je n'appelle personne, c'est moi qui vais le présenter.

VII) Désignation d'un membre pour la commission "Biodiversité et campus"

M. Debeaufort.- Donc vous vous rappelez que nous avons transformé au dernier conseil d'administration le groupe de travail Biodiversité et Campus en commission pérenne. Et donc chacun des trois conseils doit désigner des représentants. Donc la CFVU doit désigner un représentant étudiant. Il doit y avoir aussi un représentant enseignant/BIATSS au titre de la CR. Je crois que vous l'avez passé ou vous le passez à la prochaine CR. Et le CA doit aussi désigner un représentant au titre du CA.

Nous avons dans le groupe de travail, et nous avons dans le groupe de travail... Non, c'est un personnel pour le CA. On avait dit étudiant au niveau de la CFVU. Des étudiants au niveau de la CFVU.

Donc j'avais proposé à David Cousson qui est depuis le début dans le groupe de travail et qui connaît très bien la biodiversité, aussi bien avec des petites pattes ou avec des feuilles ou des pétales, qui s'est toujours très investi dans le groupe de travail depuis deux ans, s'il était d'accord. Il m'avait donné une réponse de principe – OK à l'époque. Je regrette qu'il ne soit pas là aujourd'hui, mais je ne pense pas qu'il ait changé d'avis.

Donc sauf s'il y a des candidats dans les personnels membres élus du CA qui souhaitent être dans la commission Biodiversité, sinon je vous proposerai que l'on vote pour David Cousson.

Est-ce qu'il y a d'autres propositions de candidats ? Des questions ? Des remarques ?

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Juste une explication de vote.

Ayant la procuration de David Cousson en ce moment, je m'abstiendrai. Mais je soutiens bien évidemment complètement cette initiative et cette démarche pour qui, à un autre moment, je voterais pour.

M. Debeaufort.- OK... Je l'entends bien comme cela. Je me doutais bien que tu n'allais pas voter contre ou t'abstenir.

Donc je vous propose que l'on approuve la nomination de David Cousson, à une abstention près, sauf s'il y a d'autres personnes qui veulent s'abstenir ?

Pas d'autres abstentions ?

Pas de contre non plus ?

25 voix pour, 1 abstention

Donc je vous remercie pour David, et nous allons continuer à travailler incessamment sous peu pour, en particulier aux prochaines réunions, réfléchir à ce que l'on peut faire sur les sites territoriaux.

Avant-dernier point du conseil d'administration, cela concerne les compte rendu et approbation des conventions et contrats. Avec toujours deux tableaux, un qui nécessite un vote et un deuxième qui est pour information.

VIII) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez reçu les tableaux. Donc uniquement deux pôles sont concernés :

- le PAJI avec des conventions liées au SEFCA et à l'UMDPCS,
- et puis les conventions liées au pôle Recherche, donc qui sont souvent des publications, des aides aux journées d'études, etc.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur ces accords, conventions emportant versement de subvention par l'université de Bourgogne ?

Donc s'il n'y a pas de question ou de commentaire, je vous les soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ? Donc un contre.

Qui s'abstient ?

25 voix pour, 1 voix contre

Je vous remercie.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Et donc vous avez également eu la liste des conventions qui vous sont données pour information. Donc là encore, on va retrouver les principaux pôles : Recherche, PAJI, PFVU... J'en oublie. Cela, c'est Recherche. SPE, OCIM et SEFCA.

Donc tout le monde a eu les tableaux ? Pas de commentaire ou de question ?

Le conseil d'administration prend acte.

Je vous remercie et pour les conclusions, je vais rendre la parole au Président parce que je crois qu'il n'y a pas eu de questions diverses.

Le Président.- Non, je n'ai pas de questions diverses. Si les uns et les autres en avez...

Emmanuelle, tu veux intervenir sur un point ?

Mme Vennin.- Je voudrais juste poser une question concernant les informations du début de séance et notamment sur le départ de Sylvain Comparot.

Je ne sais pas par qui vous avez ou comment vous envisagez de le remplacer.

Le Président.- Il sera remplacé par Cyril Gomet qui est actuellement chef de cabinet et qui va assurer pendant les quelques mois qui restent la fonction de chef et directeur de cabinet.

Mme Vennin.- Merci.

M. Noirclère-Fresse.- C'est aussi une question concernant son départ.
Est-ce que son départ est uniquement de votre cabinet ou également de toute fonction au sein de l'université ?

Le Président.- Uniquement de mon cabinet. Il est personnel de l'université et responsable de l'espace entreprises, donc il garde évidemment sa fonction de responsable de l'espace entreprises.

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Et il reste aussi notre représentant au CA de la COMUE UBFC ?

Le Président.- Oui, tout à fait. Il assumera les différentes représentations institutionnelles au titre de l'uB, tout à fait.

Lou.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, vous avez évoqué au début de la séance sa démission de votre cabinet pour justement éviter toute position... Enfin, je ne sais plus exactement vos mots, mais enfin, toute position partielle ou, en tout cas, ce genre de choses.

Est-ce que vous ne pensez pas que le fait qu'il représente encore l'université dans des instances, notamment au conseil d'administration de la COMUE qui a quand même subi depuis deux ans quelques problèmes, notamment des problèmes territoriaux également, en sachant qu'il va se présenter à la mairie de Dijon et que des représentants de Besançon y siègent également, cela ne peut pas apparaître un petit peu complexe à faire la part des choses entre l'université et puis les différentes ambitions électorales qu'il puisse avoir ?

Le Président.- On peut se poser la question. Je ne pense pas.

D'abord, il est... Il siège au conseil d'administration d'UBFC non pas en tant que directeur de cabinet du Président, mais intuitu personae. Et donc je suis persuadé qu'il saura parfaitement faire la part des choses et représenter en toute impartialité notre université.

Bien, s'il n'y a pas d'autre remarque, je vais mettre fin à ce conseil d'administration. La prochaine séance est prévue, je crois, le 22 novembre.

Et donc je vous souhaite un excellent week-end à tous.

- : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 20)

Le Président

Alain BONNIN